

Jean-Claude Botson

**La justice
et les travailleurs**



Pierre Joye

**Pétrole
et mode de vie**

Jacques Moins

**La régionalisation
dans le brouillard**

CAHIERS MARXISTES

revue mensuelle

Nouvelle série N° 2 (21)

5° année - Février 1974 - 40 F

Sommaire

Rosine Lewin L'option du 10 mars	p. 1
Pierre Joye Pétrole et mode de vie	p. 3
Jacques Moins La régionalisation dans le brouillard	p. 11
Jean-Claude Botson La justice et les travailleurs	p. 13
Goffredo Linder Les forces armées chiliennes	p. 24
Jean Cimaïse Roger Somville, peintre	p. 32
Somville parle de Siqueiros	p. 35
A propos de la lutte contre les handicaps socio-culturels en éducation	p. 38
Lire des livres	p. 42
Revue des revues	p. 45

Comité de patronage : Edmond Dunbrunfaut, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers,
Roger Somville, Jean Terfve

Comité de rédaction : Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Augustin Duchateau,
Pierre Joye, Rosine Lewin, René Lonnoy, Jacques Moins, Jacques Nagels,
Claude Renard, Jean-Paul Vanlaperberghen

Rédacteur en chef : Rosine Lewin

Dessins : Marcelle Lavachery

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

L'option du 10 mars

La chute du gouvernement Leburton n'aura surpris personne : même les plus dévoués de ses servants savaient que la machine était condamnée. Née dans la morosité, la tripartite n'aura résolu aucun problème. Mais elle a entravé l'union du mouvement ouvrier et démocratique et alimenté la morgue de la droite.

Depuis le 30 janvier et pendant quarante jours, un personnage acquiert sur la scène politique un poids capital et éphémère : l'électeur. Par la vertu du suffrage universel, si âprement et tenacement combattu par la droite — les femmes durent attendre 1949 pour voter — l'électeur est objet des convoitises politiques. On s'affaire autour de lui, on le sonde, on le radioscope, on l'abreuve de promesses et de proclamations, on lui sourit, on le flatte, on le conditionne.

C'est que l'enjeu des élections est de taille : il s'agit de savoir si la politique des combinaisons traditionnelles va se poursuivre, ou si une politique AUTRE pourra être menée.

Tout dépend de l'impact qu'auront au cours de la campagne électorale les forces politiques qui veulent ce renouveau. Et dans la Belgique de 1974, cela revient à savoir si la pression des forces de progrès sera assez puissante pour que le parti socialiste change de cap.

Car une vérité s'impose à l'évidence : la crise du régime capitaliste est devenue si profonde, et ses implications si dramatiques au niveau de chaque citoyenne, de chaque citoyen, que continuer comme avant, ce n'est plus gouverner.

Une autre vérité, c'est que le PSB a fait sombrer la galère tri-

partite, et que depuis la chute du gouvernement Leburton, le président Cools se fait volontiers l'écho des inquiétudes populaires en matière de vie chère et d'emploi. Est-il pour autant disposé à pratiquer demain une autre politique que celle qu'il a pratiquée hier ?

Rien n'oblige le PSB à apporter dans un gouvernement (à deux, à trois, à quatre ou à cinq) la caution d'un grand parti ouvrier à une politique voulue par le grand capital et par la droite.

Rien. Une autre voie s'ouvre à lui, si vraiment il veut combattre les multinationales, imposer le contrôle des aides publiques, protéger le pouvoir d'achat des travailleurs, défendre et élargir les libertés démocratiques. Cette voie, c'est celle d'un rassemblement des progressistes.

L'occasion est bonne en effet de montrer la validité et la fécondité d'un regroupement unissant sur un programme antimonopoles élaboré en commun, les forces de gauche les plus clairvoyantes et les plus combattives — en particulier celles qui animent les luttes syndicales et démocratiques, celles qui militent déjà dans des Unions démocratiques et progressistes.

Que pareils regroupements s'inscrivent dans un grand courant qui s'affirme sur le plan européen, la conférence de Bruxelles des partis communistes de l'Europe capitaliste l'a opportunément souligné. Il n'y a pas qu'en Belgique que le mouvement ouvrier est appelé à choisir entre une collaboration avec la droite ou une participation à un large front antimonopoles. Il n'y a pas qu'en Belgique que l'unité d'action des forces ouvrières et démocratiques apparaît comme le moyen de porter des coups décisifs aux trusts et aux multinationales, comme un objectif de salut public pour imposer une autre politique. Il n'y a pas qu'en Belgique que la nationalisation de l'énergie et du crédit est à l'ordre du jour.

Inflation, chômage, tendance à attenter aux droits syndicaux, volonté de donner à l'armée et à la gendarmerie des pouvoirs nouveaux : ces périls ne sont pas imaginaires. Ils soulignent la gravité du vote à émettre le 10 mars 1974.

Ceux qui veulent conjurer ces périls en optant pour la formation d'un large front antimonopoles se doivent de ne donner leur voix qu'aux listes dont les candidats se prononcent clairement dans leur ensemble pour des réformes fondamentales telles que nationalisations de secteurs-clés de l'économie, fédéralisme démocratique assurant des pouvoirs réels aux régions. Le refus du plan VdB et l'engagement d'assurer aux femmes le droit à une maternité responsable doivent figurer parmi les éléments de programme qui ne permettent aucune compromission.

En tout état de cause, que cela plaise ou non, il faut bien voir que la marche vers un rassemblement des forces anticapitalistes passe le 10 mars par un succès important du parti communiste.

Pétrole et mode de vie

Pour la première fois depuis cinq ans, le nombre de chômeurs complets a franchi le cap des 100.000 en Belgique : il a atteint le chiffre de 106.168 au milieu du mois de janvier. Et les menaces d'une récession profonde se précisent. M. Robert Maldague, commissaire du Plan, a averti qu'il faut s'attendre à une aggravation du chômage de l'ordre de quelque 20.000 chômeurs complets cette année. Le taux de croissance du Produit national brut risque de ralentir fortement et la hausse des prix de s'accélérer au point d'atteindre 10 % cette année de sorte que toutes les prévisions du Plan 1971-1975 devront être rajustées.

Il est abusif d'imputer la responsabilité des difficultés actuelles à la crise pétrolière qui a seulement servi de déclic à une récession prévisible et prévue. Ceux qui le font se servent de ce prétexte pour masquer les tares d'un régime incapable d'assurer un développement régulier de l'activité économique. Ce qui est vrai, par contre, c'est que nous sommes arrivés à un tournant, c'est que le système capitaliste est entré dans une nouvelle phase de sa crise générale.

Cela ne se manifeste pas par un effondrement brutal de la production qui entraîne du jour au lendemain un chômage massif comme dans les années 1930. L'histoire ne se répète jamais et ce qui apparaît aujourd'hui est différent : c'est que les moyens utilisés pour surmonter la crise économique qui ébranla le système dans l'entre-deux-guerres ont atteint les limites de leur efficacité. L'intervention directe et permanente de l'Etat dans la vie économique, la « fusion des forces gigantesques que sont le capitalisme et l'Etat en un mécanisme unique », a permis au néo-capitalisme de connaître pendant un quart de siècle une période de croissance continue et de plein emploi presque assuré. Mais cette période est terminée. En dépit des efforts qu'ils ont déployés, les gouvernements des pays capitalistes n'ont pu empêcher le système de se dérégler.

Un premier craquement s'était fait entendre quand les Etats-Unis supprimèrent la convertibilité en or du dollar le 15 août 1971 et, depuis lors, les symptômes de malaise se sont accumulés. Déjà avant la crise pétrolière, l'inflation s'était développée à un rythme sans précédent en temps de paix. Aujourd'hui, le désordre s'est tellement aggravé que les ministres des Finances du « Comité des Vingt », réunis à Rome les 17/18 janvier, ont renvoyé la réforme du système monétaire international à des temps meilleurs. Et que le lendemain de cette décision, le gouvernement français dissipa les dernières perspectives de création d'une monnaie européenne en annonçant le « flottement » du franc français.

Cette aggravation de la crise du capitalisme pose une série de problèmes aussi bien sur le plan politique que dans le domaine économique et social.

Dans l'immédiat, tout doit être mis en œuvre pour empêcher les puissances d'argent et les gouvernements qui appliquent leur politique de faire supporter les frais de cette crise par les masses populaires, pour défendre l'emploi et préserver le niveau de vie des travailleurs.

Mais la crise pétrolière n'a pas seulement dissipé beaucoup d'illusions sur la capacité du système d'assurer le développement régulier de l'activité économique. Elle a aussi entraîné une remise en cause de la façon de concevoir le développement de la société. Elle a contribué à faire comprendre à quel point l'aspiration de vivre mieux se lie à celle de vivre autrement.

LES REMEDES EXISTENT

Il n'y a jamais eu de véritable pénurie des produits pétroliers en Belgique. La quantité de pétrole brut mis en œuvre dans les raffineries belges en 1973 a dépassé celle de l'année précédente : 43,5 millions T. contre 42,2 millions T. en 1972, ce qui a assuré la fourniture d'environ 41 millions T. de produits finis dont la consommation intérieure n'atteint que 26 millions T.

Les restrictions apportées à la consommation de produits pétroliers (dimanches sans voitures, limitations de vitesse) visent en ordre principal à créer un climat de pénurie destiné à accréditer l'idée qu'une politique d'« austérité » est nécessaire, qu'il faudra réduire les dépenses sociales, limiter les revendications salariales.

S'engager dans cette voie aggraverait le mal car c'est seulement en préservant le pouvoir d'achat de la masse de la population, en développant le marché intérieur par la croissance de la consommation des ménages et l'amélioration des équipements collectifs qu'il sera possible de soutenir l'activité économique.

La hausse du prix du pétrole brut n'entraînera pas forcément des conséquences aussi graves qu'on voudrait le faire croire. Les produits énergétiques n'interviennent que pour 4 % dans les coûts de production de l'industrie belge. Si même leur prix double, cela ne devrait entraîner qu'une hausse de l'index d'une bonne moitié de celle survenue l'an dernier avant que n'éclate la crise pétrolière.

Une récession économique n'est donc pas fatale mais, pour l'éviter, il faudra que le mouvement ouvrier et démocratique par-

viennne à imposer des mesures qui s'attaqueront à la racine du mal : la domination du grand capital.

C'est le problème qui se pose aujourd'hui et, à cet égard aussi, un tournant est en train de s'opérer. Ce n'est pas seulement du point de vue économique, c'est aussi pour des raisons psychologiques que la façon de concevoir le développement de la société est de plus en plus remise en question. L'inflation, la crise monétaire, la crise pétrolière ont fait prendre conscience de la nécessité de changements profonds.



AUSTERITE (Dessin du GAL dans « Rinascita »)

LE HANDICAP EUROPEEN

Ces changements sont d'autant plus nécessaires que depuis vingt ans, les pays d'Europe occidentale ont basé tout leur développement industriel sur l'importation de produits énergétiques obtenus à des prix dérisoires en partant d'une double présomption : que ces produits (les hydrocarbures) seraient toujours disponibles en quantités illimitées et que les pays du Tiers-Monde qui les fournissaient accepteraient toujours de se laisser dépouiller de leurs richesses par les pays industriels développés.

Cette double hypothèse s'est avérée fautive et les conséquences de cette erreur de jugement posent aujourd'hui des problèmes sérieux. Les pays d'Europe occidentale dépendent en effet pour 90 % de fournitures extérieures pour leur approvisionnement en pétrole tandis que les Etats-Unis importent seulement 30 % de leur consommation et que l'Union soviétique dispose d'une production dépassant légèrement ses besoins.

Or non seulement l'époque du pétrole à bon marché est révolue mais, bien qu'elles soient importantes, les réserves existantes ne sont pas illimitées.

D'autres sources d'énergie pourront certes remplacer les hydrocarbures, l'énergie nucléaire notamment, mais son utilisation sur une grande échelle pose des problèmes qui ne sont pas encore résolus. Celui des déchets radioactifs en premier lieu, et aussi celui de la pollution par échauffement.

Dans ce secteur, certaines initiatives ont été prises en Belgique. Outre une participation dans la centrale franco-belge de Chooz, deux centrales nucléaires sont en construction : à Doel et à Tihange. Leurs premières unités entreront en activité dans les prochains mois et elles seront terminées, la première en 1979, la seconde en 1981. Mais les techniques actuelles ne permettent pas d'en envisager d'autres à l'intérieur du pays sans dépasser les normes permises de pollution par échauffement de l'Escaut et de la Meuse. C'est pour cela que si d'autres centrales nucléaires sont construites, elles le seront sur la côte, à Ostende, Nieuport, Zeebrugge ou sur une plateforme dans la mer du Nord.

En attendant ce relais nucléaire, d'autres sources d'énergie pourront satisfaire les besoins croissants d'énergie. Le charbon et les schistes bitumeux peuvent servir à fabriquer du pétrole synthétique à des prix que le renchérissement du pétrole brut rend compétitifs dans certaines conditions.

Mais à cet égard aussi, la situation des pays de l'Europe occidentale — et de la Belgique en particulier — est beaucoup moins favorable que celle des deux grandes puissances industrielles mondiales, les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Près de la moitié des réserves de schistes actuellement récupérables par la technique minière sont situées aux Etats-Unis, dans les Montagnes Rocheuses, et l'Occidental Petroleum vient de mettre au point un procédé permettant d'en extraire du pétrole à un prix rentable.

Quant au charbon, c'est en Union soviétique et aux Etats-Unis que se trouvent les réserves connues les plus considérables et les gisements exploitables à meilleur compte. En ce qui concerne la Belgique, la possibilité d'y fabriquer de l'essence synthétique en partant de la houille peut sans doute être envisagée mais il ne faut pas nourrir trop d'illusions sur la rentabilité de l'opération. La productivité des gisements charbonniers belges est nettement inférieure à celle de ceux des pays voisins. En 1972, les subsides accordés par l'Etat pour permettre au charbon de rester compétitif atteignaient 595 F la tonne en Belgique, alors qu'ils s'élevaient seulement à l'équivalent de 122,50 FB en Allemagne fédérale, de 253,50 FB aux Pays-Bas et de 322,50 FB en France.

Quant aux charbonnages américains, la production y est en moyenne de 10 tonnes par jour/ouvrier dans les mines souterraines et elle atteint 22 tonnes dans les mines à ciel ouvert — dix fois plus que dans les charbonnages belges !

LA SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION EN QUESTION

La crise énergétique n'a pas seulement montré la vulnérabilité économique du type de développement adopté par les pays d'Europe occidentale. Elle a aussi provoqué une remise en question de la

façon de concevoir le développement de la société. Elle a amené des milieux très larges à prendre conscience de la nécessité de revoir tout le système de création et d'utilisation des richesses.

La *Confédération mondiale du Travail* (l'ancienne Confédération des travailleurs chrétiens) a fort bien exprimé cette prise de conscience dans une déclaration de son Bureau exécutif. Soulignant que « les conséquences (de la crise pétrolière) sur l'emploi et le revenu des travailleurs dans de nombreux pays, industrialisés ou non, risquent de devenir dramatiques, d'autant plus que la société de consommation et le type de croissance imposés par le capitalisme les rendent vulnérables sur ce point », ce document préconise « une remise en cause fondamentale de la société de consommation et du type de croissance pratiqués dans les pays industrialisés et introduits progressivement dans les pays du Tiers Monde, et qui perpétuent des situations d'inégalité et d'exploitation des travailleurs » (1).

Cette remise en cause s'est exprimée de diverses manières et a amené beaucoup de gens à réexaminer la validité de ce qui leur semblait aller de soi. C'est ainsi que la pénurie de carburant n'a pas seulement montré la vulnérabilité d'un système où une grande partie de la population dépend de sa voiture personnelle pour ses déplacements. Les « dimanches sans voiture » ont aussi fait apparaître à quel point le développement exacerbé de la motorisation privée s'est faite au détriment de la création d'un réseau de transports en commun rapides, fréquents et confortables.

La crainte de voir se tarir l'approvisionnement en produits énergétiques a également incité à réexaminer la validité d'un type de civilisation basé sur le développement de plus en plus rapide du volume de la production et donné un regain d'actualité aux propositions de « croissance zéro » dont Sizzo Mansholt s'était fait le champion il y a deux ans.

HALTE A LA CROISSANCE ?

Sizzo Mansholt avait exposé ces idées dans une lettre qu'il adressa en février 1972 à M. Malfatti auquel il allait bientôt succéder à la présidence de la Commission de la C.E.E.

D'après lui, le problème-clef est celui de l'évolution démographique dans le monde. Si rien n'est entrepris, la population mondiale doublera dans les trente années à venir pour atteindre 6 ou 7 milliards d'habitants en l'an 2000. Les ressources naturelles étant limitées, ni les pays en voie de développement ni l'Occident industriel ne pourront échapper à la nécessité de contrôler la natalité mais, même dans ce cas, il est probable que la population dépassera les possibilités de bénéficier d'un approvisionnement raisonnable. De toute façon, « la société de demain ne pourra pas être axée sur la croissance, du moins dans le domaine matériel » et il faudra mettre en place « un système économique qui ne soit plus fondé sur la croissance maximale » mais visera à assurer à chacun un minimum vital, ce qui « se traduira par un net recul du bien-être matériel par habitants ».

(1) « La Cité », 12 janvier 1974.

En formulant ces propositions, M. Mansholt s'inspirait des idées exposées dans le rapport qu'un groupe de travail du Massachusetts Institute of Technology (M.I.T.) dirigé par le professeur D.L. Meadows avait rédigé à la demande du Club de Rome (2).

Ce document, qui l'avait vivement impressionné, serait sans doute passé inaperçu si M. Mansholt ne lui avait donné une consécration officielle en proposant à la Commission de la C.E.E. de le prendre pour programme. Mais, du coup, la thèse de la « croissance zéro » bénéficia d'une large audience et suscita des discussions passionnées.

L'originalité apparente d'une thèse qui prenait le contre-pied des idées généralement admises sur les vertus d'un développement illimité de la production valut des partisans enthousiastes au « zégisme » (zero growth, croissance zéro). Et cela d'autant plus que M. Mansholt sut utiliser des formules ingénieuses pour propager un programme destiné, expliqua-t-il, à remplacer la notion de Produit National Brut par celle du « Bonheur National Brut », imaginée par son compatriote, l'économiste Tinbergen.

Mais ses suggestions furent critiquées avec autant de vigueur. La personnalité de Sicco Mansholt y fut pour quelque chose : trois ans plus tôt, il avait déjà suscité bien des colères en proposant un « plan de structures » destiné à rationaliser l'agriculture du Marché commun en éliminant 3 millions d'agriculteurs au cours des dix années à venir. La « croissance zéro » qu'il prônait parut d'autant plus suspecte que le « net recul du bien-être matériel » qu'elle comportait semblait apporter des arguments à un patronat toujours enclin à exiger des « sacrifices » aux travailleurs. Et l'origine du document sur lequel se basait le « zégisme » renforçait ce soupçon : le principal animateur du Club de Rome, M. Aurelio Peccei, est un des dirigeants de Fiat et l'enquête du M.I.T. avait été financée par Volkswagen (3).

Loué par les uns, vilipendé par les autres, Sicco Mansholt ne méritait sans doute ni tant d'honneur ni tant d'indignité. En l'occurrence, il s'était borné à reprendre, en les schématisant quelque peu, des thèmes qui occupaient depuis quelque temps tout un secteur de l'opinion américaine. Sans remettre en question la validité du système capitaliste, dont ils restent en général partisans, nombre de « futurologues » commencent en effet à se rendre compte que la voie dans laquelle se sont engagées les « sociétés de consommation » risque d'entraîner des conséquences catastrophiques.

En lui-même, le rapport du M.I.T. est très contestable : ses extrapolations sommaires aboutissent à des conclusions aberrantes (4). Il paraît de toute façon absurde de vouloir limiter la produc-

(2) « The Limits of Growth », publié en traduction française sous le titre « Halte à la Croissance ».

(3) Le Club de Rome est un groupe officieux de chefs d'entreprise, sociologues, économistes, etc. qui se fixe pour but d'étudier les problèmes d'un monde en mutation. Créé en 1968 par M. Peccei, il compte une soixantaine de membres, dont deux Belges : M. Louis Camu, président de la Banque de Bruxelles, et M. Daniel Janssen, administrateur-directeur général de l'U.C.B.

(4) Une enquête effectuée par un autre institut américain, le Hudson Institute, aboutit à des conclusions différentes qui incitèrent ses auteurs à exalter le « steady growth » (développement régulier). Par ailleurs, après avoir examiné les travaux de l'équipe Meadows, un autre expert en la matière, Thomas J. Boyle, constata que ses collègues de M.I.T. s'étaient trompés dans leurs calculs. (Cf. à ce propos « La Nouvelle Critique » de décembre 1973).

tion de bien matériels alors que des centaines de millions d'hommes ne disposent pas du minimum vital dans le Tiers Monde et que, même dans les pays capitalistes développés, un dixième de la population — les « marginaux » — vit dans le dénuement.

Il n'en reste pas moins que les problèmes soulevés par Siccò Mansholt sont des problèmes réels et que le rapport du M.I.T. constitue, si même ses auteurs n'en ont pas été conscients, un document profondément subversif parce qu'il remet en question la logique capitaliste au niveau du système tout entier et aboutit en fait à la conclusion que le maintien du système actuel est incompatible avec la survie de l'humanité.

LES FABRICANTS DE GASPILLAGE

La crise énergétique a fait apparaître l'absurdité d'un système où la course au profit engendre des gaspillages insensés. On s'est aperçu qu'une meilleure isolation thermique des maisons réduirait fortement les dépenses de chauffage, que la multiplication de voitures individuelles roulant presque à vide était irrationnelle, que les autos parcourent aujourd'hui moins de kilomètres par litre d'essence qu'il y a vingt-cinq ans parce qu'elles sont devenues plus lourdes.

Pour le capitalisme, la production du gaspillage est liée à la recherche du profit maximum. Le produit le plus éphémère étant souvent le plus rentable, il importe de vendre de plus en plus de marchandises qui s'usent de plus en plus vite. D'où le conditionnement des consommateurs par les techniques des mass media et de la publicité qui incitent à renouveler constamment des biens de consommation « durables » dont les fabricants s'appliquent souvent à limiter la durée d'usage — car il serait possible de fabriquer des tissus pratiquement inusables, des chaussures qui durent des années, des ampoules électriques qui fonctionnent dix fois plus longtemps (5).

Dans le domaine industriel, les progrès technologiques entraînent souvent la mise à la mitraille d'équipements qui ont à peine servi et le gaspillage n'est pas moins grand en ce qui concerne les forces humaines : on assiste à une prolifération insensée d'activités parasites (publicité, marketing, promotion des ventes) sans même parler du chômage qui représente une perte sèche pour la société.

VIVRE AUTREMENT, TRAVAILLER MOINS

L'abondance des biens matériels n'a pas assuré la possibilité de vivre une vie harmonieuse. Les cadences s'accroissent, la vie devient plus fiévreuse. Tout cela a suscité une aspiration confuse à un mode d'existence moins tendu, moins frénétique. Pendant les « dimanches sans voiture », des citoyens ont redécouvert les joies de la marche, le calme des places publiques libérées d'un charroi assourdissant. Si les revendications matérielles conservent toute leur importance, on souhaite aussi que les congés ne servent pas seulement à récupérer la fatigue du travail et que le travail lui-même ne soit pas, comme il l'est pour beaucoup, vide de sens.

(5) De nombreux auteurs ont dénoncé cette fabrication délibérée du gaspillage. Cf. notamment « The Waste Makers » de Vance Packard.

Ce désir latent de « vivre autrement » explique le succès que rencontre un sociologue comme Ivan Illich que le caractère oppresseur de la civilisation industrielle a incité à prôner un retour à ce qu'il appelle une « société conviviale » où l'usage de l'outil serait limité (6). Les problèmes que soulève Illich sont, eux aussi, des problèmes réels, mais l'utopie « retour à la nature » qu'il propose ne les règlera pas plus que la limitation technocratique de la croissance préconisée par Sizzo Mansholt.

Ce n'est pas en stérilisant les forces productives, matérielles et humaines, que les hommes pourront à la fois vivre mieux et vivre autrement. Il ne saurait y avoir de progrès qualitatif dans la pénurie de biens matériels. Le développement culturel lui-même suppose une base matérielle en constant développement.

Mais les faits montrent précisément que le capitalisme est incapable de mener les deux tâches de front, que la finalité du profit empêche l'épanouissement de l'individu dans tous les domaines.

Seul le socialisme pourra l'assurer. Dans un monde qui dispose de toute manière de ressources matérielles limitées, leur utilisation rationnelle exige un choix des priorités. Le socialisme permettra que ce choix ne dépende plus d'une minorité de possédants mais résulte de la participation consciente des travailleurs et de la population tout entière à la gestion du pays. En supprimant les gaspillages inhérents au système actuel, il permettra par surcroît de réduire la durée du travail, ce qui est une condition essentielle de la libération véritable de l'homme.

C'est une idée sur laquelle Marx avait insisté à la fin de sa vie. « Le royaume de la liberté commence seulement là où l'on cesse de travailler par nécessité et par opportunité imposée de l'extérieur; il se situe donc, par nature, au-delà de la sphère de la production matérielle proprement dite », souligna-t-il. « La seule liberté possible est que l'homme social, les producteurs associés règlent rationnellement leurs échanges avec la nature, qu'ils la contrôlent ensemble au lieu d'être dominés par sa puissance aveugle et qu'ils accomplissent ces échanges en dépensant le minimum de force et dans les conditions les plus dignes, les plus conformes à leur nature humaine. Mais cette activité constituera toujours le royaume de la nécessité. C'est au-delà que commence le développement des forces humaines comme fin en soi, le véritable royaume de la liberté qui ne peut s'épanouir qu'en se fondant sur l'autre royaume, sur l'autre base, celle de la nécessité. La condition essentielle de cet épanouissement est la réduction de la journée de travail » (7).

Seul le socialisme peut atteindre cet objectif. Seul le socialisme pourra faire que nous vivions mieux — mais autrement — et, à cet égard, la crise énergétique aura servi de révélateur. Elle aura contribué à faire comprendre que le socialisme est aujourd'hui une *nécessité* pour assurer aux hommes un mode de vie qui répond à leurs aspirations.

(6) Ivan Illich est né à Vienne en 1926. Après avoir travaillé à New York et dirigé l'Université catholique de Porto Rico, il a fondé un centre interculturel de documentation à Cuernavaca, au Mexique. Après avoir publié « Une société sans école », il a développé sa critique de la société industrielle. Les thèses qu'il défend sont exposées dans un ouvrage qui vient d'être publié : « La convivialité ». (Editions du Seuil).

(7) « Le Capital ». Livre III, tome III, p. 198. (Editions sociales, 1960).

La régionalisation dans le brouillard

Le 30 janvier 1973, Leburton, candidat au pouvoir, déclarait à la tribune de la Chambre « Le gouvernement qui sollicite vos suffrages a voulu s'assurer une majorité parlementaire élargie qui lui permette de mener à bonne fin l'œuvre de régionalisation entamée par ses prédécesseurs ».

Un an plus tard, cette régionalisation inscrite dans la Constitution révisée s'enfonce dans le brouillard. Mais la tripartite a vu le jour, une commission parlementaire de plus a rédigé un volumineux rapport (164 pages et 193 d'annexes) et les échéances annoncées ont été successivement reportées, celle du 15 janvier comme les précédentes. On ne parle plus guère du « miracle » du Conclave de La Hulpe qui, le 10 novembre dernier, avait prétendument débloqué la situation. Les plus optimistes parmi les tenants de la tripartite défunte — et dont l'échec en la matière est patent — se cramponnent à la perspective d'un régime transitoire. Ce régime transitoire, on risque de nous le présenter demain comme « la » régionalisation tant attendue.

Quelle régionalisation ?

Mais de quel régionalisme s'agit-il ? Il ne suffit pas pour répondre à la question d'affirmer que la réforme est d'importance exceptionnelle.

En réalité, depuis 1948 les milieux politiques en parlent et depuis lors, nombre d'organes aux compétences souvent mal définies ont vu le jour. Comment s'y retrouver par exemple dans les méandres des Sociétés de développement régional (S.D.R.) et Conseils économiques régionaux (aux pouvoirs consultatifs, d'avis que l'on confond parfois avec les futurs conseils régionaux). N'y a-t-il pas là de nouveaux écrans entre le pouvoir exécutif et les assemblées élues ?

A lire la déclaration du gouvernement Leburton : « Les régions sont constituées pour permettre aux habitants de cha-

cune d'elles par l'intermédiaire d'organes représentatifs, de déterminer de manière autonome, par voie d'ordonnances, des politiques spécifiques à leur région dans les domaines où les compétences sont régionalisées ».

Définition prudente, assortie de nombreuses réserves. Nous allons donc nous efforcer de l'analyser à la lumière des propositions récentes visant à créer des « organes » ou conseils régionaux dont il faudra déterminer les limites (le territoire); visant à les doter de pouvoirs (possibilité de voter des ordonnances) dans une série de matières (problèmes des compétences fixées par le législateur national).

a) Le territoire des futures régions

Le seul problème litigieux, mais il est de taille, est posé par la région bruxelloise. La limitation aux 19 communes de l'agglomération reste la doctrine gouvernementale. Elle met en difficulté les fédérations bruxelloises des partis qui ont soutenu la coalition. Pour s'y soustraire, ces fédérations s'efforcent de dégager des solutions toujours plus complexes et vouées à l'échec : le PSC avec son projet de région étendue aux fédérations périphériques existantes augmentées d'une fédération à constituer parmi des communes wallonnes du sud de Bruxelles, le PSB qui s'accroche à l'arrondissement électoral de Hal-Vilvorde. La solution démocratique, la consultation des habitants sur l'appartenance à la région bruxelloise là où il peut y avoir contestation est toujours écartée. Elle aurait cependant le mérite de débrider l'abcès et de mettre un terme aux querelles où unitaristes et partis linguistiques trouvent leur compte. Vraisemblablement en effet le résultat de pareille consultation aboutirait à définir une région dont les contours, pour être plus larges que ceux des 19 communes seraient cependant très voisins de celles-ci et fixés une fois pour toutes, sans l'être par voie d'autorité.

Si la fixation définitive des limites de la région bruxelloise apparaît comme une condition à la naissance des régions, celles-ci risquent de ne pas voir le jour avant longtemps. Il faudrait sans doute réserver cette question tout en mettant sur pied les institutions régionales. Certes, il y a là un premier élément de confusion et d'incertitude.

b) Les compétences (ou matières attribuées aux régions)

Ici l'évolution a été aussi nette que négative. On tend à réduire le nombre des matières sans entamer celles dévolues actuellement à l'Etat. Pour régionaliser, on peut évidemment rassembler à ce niveau des matières traitées jusqu'à présent par les pouvoirs subordonnés (provinces et communes), mais on peut aussi détacher des matières dévolues au pouvoir central. C'est seulement en optant pour cette dernière technique que l'on réaliserait un pas vers le fédéralisme.

Fin 1969, le groupe des 28 proposait pour les régions les compétences dans neuf domaines (1); actuellement, trois matières seulement sont retenues: l'économie régionale, le logement et l'aménagement du territoire. Il n'est pas question par exemple, comme l'a relevé fortement le MPW, d'attribuer aux régions la politique d'industrialisation. Alors que dans sa déclaration de janvier 1973, le gouvernement prévoyait de confier aux régions « la politique d'expansion économique régionale et l'emploi ainsi que certains aspects de la législation industrielle et de la politique énergétique », actuellement la région est écartée des questions relatives à l'aide publique aux investissements, à la politique énergétique, à l'initiative industrielle publique. Malgré le goût prononcé de nos gouvernants pour les déclarations européennes, la région n'a pas de compétence quant à la politique de structuration régionale au niveau européen, à la participation au Fonds de développement régional, aux aspects régionaux du Fonds social européen.

Sans doute rien n'empêche d'élargir dans l'avenir les compétences de la région par voie législative. Toutefois dans les matières attribuées dès à présent, la région risque d'entrer en concours avec d'autres organes, se préparant très certainement des conflits de compétence et des litiges. Rien n'est soustrait aux provinces qui se renforcent comme élément décentralisé de l'Etat. Citons un seul domaine à titre exemplatif: l'aménagement du territoire. La commune, l'agglomération ou la fédération, la SDR, la région et l'Etat interviendront en la matière pour élaborer, donner des avis, adopter, ratifier. On imagine la complexité des procédures et les possibilités de conflits que ces multiples concurrences et cumuls peuvent engendrer.

c) Les pouvoirs de la région

Cet aspect est indissociable de la question des moyens dont elle pourra disposer. Il ne suffit pas en effet de donner à la région un pouvoir réglementaire (faire des ordonnances); sur le terrain juridique, les contours restent flous. Ces ordonnances se placeront dans la hiérarchie juridique en-dessous des lois et décrets (Parlement national et Conseils culturels) et les arrêtés royaux (exécution des lois par le pouvoir exécutif central). En principe donc, les Cours et Tribunaux contrôleront la légalité des ordonnances avant de les appliquer. Dans certains cas, le Parlement national pourra confier des tâches de réglementation aux régions selon la technique des arrêtés-lois (véritables lois édictées par le pouvoir exécutif dans des circonstances exceptionnelles). Ce procédé juridique a toujours été très discuté. Il ne constituera que l'exception.

(1) Compétences prévues par les 28 :

- a) urbanisme, aménagement du territoire et politique foncière
- b) politique d'expansion économique et l'emploi
- c) certains aspects de la législation industrielle et de la politique énergétique
- d) politique du logement
- e) politique familiale et démographique
- f) hygiène et santé publique
- g) formation et reconversion professionnelle
- h) tourisme et politique d'accueil
- i) pêche, chasse et forêts.

Quant aux moyens financiers dévolus aux régions, sous la pression du PLP, aucun pouvoir fiscal (taxation) ne leur a été reconnu. Elles disposeront seulement de dotations dont le montant sera fixé par le Parlement national selon des critères à définir (1/3 en fonction de la population, 1/3 en fonction de l'étendue, 1/3 en fonction des recettes fiscales, a-t-on proposé). Actuellement, la clé de répartition serait de 50 pour cent pour la Flandre, 40 pour la Wallonie et 10 pour Bruxelles. Sans doute les actions politiques les plus importantes en ce domaine se développeront autour de la notion de crédits régionalisés qui devraient être dévolus aux régions (pour le logement, les transports, etc...).

d) Les organes de la région

Nous venons de le voir, la région disposera de peu de pouvoirs et de moyens, ses compétences floues en feront une institution à structure faible, et ses organes seront dans les intentions gouvernementales conformes à cette image. L'élection directe est, en effet, écartée pour constituer les premières assemblées régionales et le régime transitoire proposé va s'étendre pendant plusieurs années. Les assemblées seront composées de députés (pour deux tiers) et de conseiller provinciaux (pour un tiers). Pour Bruxelles, le système est encore plus étonnant; il prévoit la composition en fonction de la domiciliation des députés et conseillers provinciaux. L'assemblée régionale sera donc constituée d'élus qui tiennent leur élection pour une part de voix venant d'autres régions. En effet, l'arrondissement électoral et les districts pour les élections provinciales ne coïncident pas avec les 19 communes. On en vient à modeler les institutions en fonction des combinaisons gouvernementales quitte, si la manœuvre politique échoue, à contester, à limiter au maximum les compétences des nouvelles institutions. Le cas du conseil d'agglomération de Bruxelles est éclairant à ce sujet.

Enfin, deux freins solides sont mis au développement des régions : la présence d'élus des provinces et surtout la tutelle de l'Etat central au niveau des régions puisqu'un ministre du gouvernement central assumera celle-ci.

Il est piquant de constater que la tripartite, née pour résoudre le problème de la régionalisation, n'a réussi qu'à ébaucher un régime... provisoire dominé par les options provinciales chères au PSC et ce sans supprimer bien entendu aucune institution ancienne.

De nouvelles structures s'ajoutent toujours, sans rien simplifier. Les secteurs économiques, sociaux et financiers de l'Etat restent eux puissamment centralisés (Société nationale d'investissement, S.N.C.I., C.G.E.R., Crédit professionnel, Société nationale du logement, Société nationale de la propriété terrienne, etc...).

L'organe de la région, son assemblée politique naît donc dans de mauvaises conditions. Comment la volonté régionale va-t-elle pouvoir se dégager, s'exprimer politiquement alors que l'assemblée sera composée de mandataires nationaux siégeant à la fois au Parlement, dans les Conseils culturels et parfois au Parlement européen ou dans des assemblées communales, et de mandataires provinciaux qui auront souvent une vision sous-régionale des problèmes ?

Le nouveau corps politique doit cependant jouer un rôle capital pour affirmer les droits du nouvel organe, négocier avec le pouvoir central les compétences et obtenir les moyens (lois de finances, transfert de pouvoirs, etc...). L'expérience de la naissance et du développement des régions en Italie en est une illustration. Il est vrai qu'inscrites dans la Constitution en 1946, il a fallu 15 ans pour que le Parlement donne naissance aux régions en votant les lois cadre qui ont permis l'élection directe des conseillers. Ensuite ce sont les assemblées régionales elles-mêmes qui ont établi leur statut et négocié avec le pouvoir central les transferts de compétence.

Que conclure ?

En fin de compte, la réforme, telle que l'a envisagée le gouvernement tripartite aboutit à décentraliser certaines fonctions de l'Etat, dans la confusion et sans qu'il faille y voir une transformation des structures dans un sens fédéraliste. Il s'agit plutôt d'un mauvais compromis entre l'évolution vers le fédéralisme et l'unitarisme conservateur sur le dos des véritables aspirations régionales.

Le jugement peut paraître sévère mais sans une simplification sérieuse des institutions, sans confier aux régions tout ce qui est d'intérêt régional, sans les doter d'assemblées élues et d'exécutifs responsables devant elles, sans leur donner des pouvoirs substantiels et des moyens réels, on ne pourra que créer un faux semblant de régionalisation voué à l'échec. C'est évidemment le résultat des déclarations d'intention toujours reportées, alimentant des dérobades successives dont les dirigeants socialistes ont le secret. On ne peut s'empêcher de penser à ces fédéralistes enflammés qui ont accepté le régionalisme au nom du réalisme politique et qui après avoir réclamé avec une fermeté verbale des pouvoirs réels aux régions, se satisfont et se félicitent en fin de compte des accords de La Hulpe et de leur « acquis » (?).

L'avenir des luttes pour le régionalisme

Dans la livraison de Janvier-Mars 73 des Cahiers, nous avons souligné que la gauche dans son ensemble et d'importantes composantes du mouvement ouvrier ont laissé l'initiative à la droite ou aux formations nationalistes.

Le report répété des échéances à une réforme sérieuse, permet de se demander si la révision de la Constitution n'a pas été un jeu de dupes pour sauver l'Etat conservateur.

Les déclarations réitérées de M. Tindemans « mieux vaut pas de régionalisation du tout qu'une mauvaise régionalisation » n'ont-elles pas laissé poindre le bout de l'oreille ?

Tout indique que les unitaristes s'apprêtent à défendre avec une vigueur renouvelée, dans un climat économique difficile, l'Etat décentralisateur - en retardant encore toute évolution ultérieure.

L'initiative prise par les communistes, au lendemain de la chute du gouvernement Leburton, tendant à rendre les Chambres constituantes prenait le contrepied de ce dessein unitariste : la proposition communiste vise en effet à rendre constitutionnellement possible l'attribution de pouvoirs réels aux régions dans le cadre d'un fédéralisme démocratique.

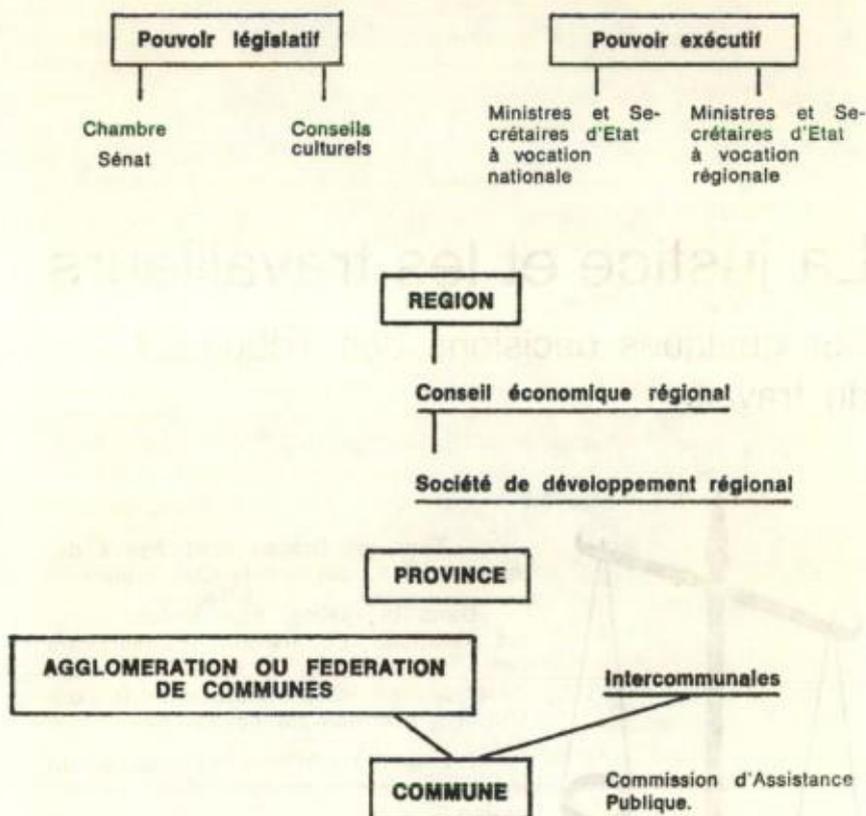
Dans le document préparatoire à son congrès doctrinal, le PSB garde le silence sur les thèmes du fédéralisme et des réformes institutionnelles. Son président, fédéraliste de cœur, s'est ému de cette « lacune » et, la crise gouvernementale aidant, le ton a changé. Il est temps que dans les actes aussi, le PSB abandonne son conservatisme institutionnel.

Les forces syndicales devraient sortir de leur réserve : la région peut constituer un précieux moyen de défendre l'emploi et l'expansion économique (politique industrielle) et de procéder à un aménagement plus favorable aux intérêts des travailleurs (logements, équipement socio-culturel, etc...).

Certes à elles seules les réformes institutionnelles ne peuvent tout résoudre mais liées aux actions économiques, aux luttes sociales elles doivent aider aux transformations profondes dont les deux communautés et les trois régions de notre pays ont besoin.

Il reste donc urgent de voir la gauche se fixer des objectifs et un programme résolument régionaliste. Le rassemblement des progressistes doit avoir à son programme la réorganisation du pays sur des bases plus simples et plus démocratiques, en tenant compte des aspirations des trois régions, en écartant les tentations provincialistes et en réclamant l'attribution de pouvoirs réels aux régions.

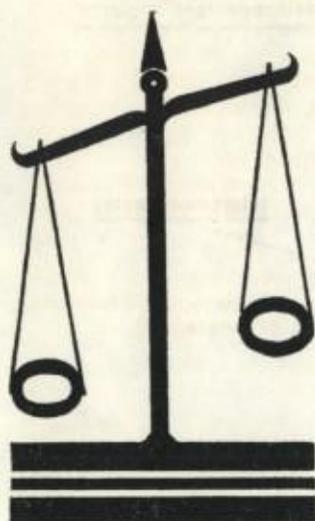
Organigramme de l'organisation administrative



(*) Chambre des Représentants - Commission parlementaire mixte consultative sur la régionalisation - Rapport fait par M. Brouhon et M. Dua - Annexe VII (Note de l'Union des villes et communes belges, p. 18) - Session 1972-1973 - 669 - n° 1 (Annexes).

La justice et les travailleurs

Sur quelques décisions des Tribunaux du travail



« Tous les Belges sont égaux devant la loi », déclare la Constitution.

Dans la réalité, plus spécialement les relations de travail, les rapports entre employeurs et travailleurs sont déséquilibrés, les premiers ayant le pouvoir, les seconds ne l'ayant pas.

En est-il de même au tribunal du travail qui est compétent dans ce domaine ?

Sans prétendre y apporter une réponse définitive, cet article tente de jeter un peu de lumière sur le problème.

Les litiges nés dans le cadre du travail subordonné relevaient depuis la loi organique du 9 juillet 1926 de la compétence des conseils de prudhommes. A l'époque, cette loi constituait une sorte d'aboutissement d'une réforme dont les origines remontaient aux années 1886. La composition paritaire des conseils (représentants des travailleurs et des employeurs siégeant ensemble, en nombre égal, en était un des éléments caractéristiques.

Avec le développement de la législation sociale et du contentieux social (chômage, pensions, assurance maladie-invalidité, etc.) la nécessité s'est fait sentir d'unifier les procédures, de regrouper l'ensemble des litiges ayant trait au droit social — au sens large — et d'incorporer cette juridiction spécialisée dans l'ensemble de l'organisation judiciaire. D'où la naissance des Tribunaux du travail, compétents pour toutes ces matières et présidés par des magistrats spécialisés assistés de juges sociaux.

Quels sont les obstacles de fait auxquels se heurtent les travailleurs qui font appel au tribunal du travail pour obtenir le respect de leurs droits ?

Quelle est la portée de quelques décisions récentes en matière de rupture du contrat d'emploi et de licenciement ?

Telles sont les deux questions auxquelles nous allons tenter de répondre.

OBSTACLES A L'ACCES AU PRETOIRE

Au-delà de l'image de la justice, il convient de considérer les obstacles que rencontre le travailleur quand il se voit contraint de recourir en justice. Pour recourir devant le tribunal du travail, le travailleur doit normalement lancer contre l'employeur une citation à comparaître. C'est un huissier de justice qui se charge de la formalité pourvu que le travailleur lui fournisse tous les éléments juridiques nécessaires et qu'il ait assez d'argent pour payer les frais. Le travailleur peut évidemment consulter un avocat. Le plus souvent, il se fait conseiller par son organisation syndicale.

Dans de nombreux cas, le travailleur hésite car un procès n'est jamais gagné d'avance et les frais de procédure et d'honoraires sont relativement élevés. En principe, le travailleur peut se défendre seul sans recourir à l'assistance d'un conseil. Une fois la citation lancée, il se retrouve devant le tribunal. Là il risque de se sentir paralysé par le decorum — encore que ce decorum soit nettement moins pesant que dans les autres juridictions. C'est surtout le langage hermétique des hommes de loi qui va le dépayser : le travailleur connaît les faits, mais pas nécessairement leur costume juridique.

La lenteur de la procédure constitue un obstacle supplémentaire : la procédure tend à s'éterniser, il faut attendre — et comme le travailleur est souvent demandeur, il attend davantage encore.

Mais ce ne sont là que des préliminaires.

AU CŒUR DU REGIME

Les décisions des cours et tribunaux de travail doivent retenir l'attention puisqu'elles constituent le droit tel qu'il est appliqué. Il ne peut être question de passer en revue toutes les décisions. Dans une première approche du problème, il nous semble intéressant de nous arrêter à deux aspects juridiques essentiels pour les travailleurs : la rupture du contrat et le licenciement moyennant préavis. Il s'agit en effet d'un domaine qui touche au cœur du régime et de l'exploitation capitalistes, puisqu'il concerne les modalités de la vente au patronat d'une marchandise : la force de travail. Pour le capitaliste, cette force de travail est source de plus-value, source de profit. Pour le travailleur, la rupture de contrat ou le licenciement, c'est pour le moins l'insécurité — et en dépit de la conquête de l'assurance chômage, souvent un drame.

A. Rupture de contrat

Le contrat rompu, les relations contractuelles cessent immédiatement d'exister ce qui signifie plus aucune ressource pour le travailleur. La plupart du temps, la rupture est invoquée par l'employeur.

Elle doit être motivée, mais le juge a le pouvoir de déterminer souverainement si elle est fondée ou non. Il peut donc apprécier la situation litigieuse qui a entraîné la rupture.

1. — *Prud'homme d'appel de Mons (29-11-69)*

Dans cette affaire, une employée a été mise à la porte sur l'heure pour avoir refusé d'exécuter un ordre patronal; âgée de plus de 60 ans, elle avait plus de quarante années de service.

L'employée a intenté une action devant le Prud'homme. Le tribunal émet une décision défavorable au patron. Il la justifie en invoquant les 40 ans de service de l'intéressée et l'impossibilité pratique pour elle de retrouver un emploi. Mais le tribunal tient aussi compte du passage de l'entreprise sous direction américaine et il invite le patron — dont il défend l'autorité — à être patient avec son personnel, et singulièrement avec une vieille employée.

2. — *Conseil de Prud'hommes de Liège (23-9-70)*

Dans ce litige, l'employeur avait mis à la porte sur l'heure un contremaître. Motif : il était resté une heure dans un café pendant les heures de travail.

Contre ce licenciement sans préavis, le contremaître recourt en justice.

Ici aussi, le juge invoque les longues années de service déjà prestées « sans encourir de reproche », et estime la sanction disproportionnée à la faute, même si celle-ci est « incontestablement sérieuse ».

3. — *Cour du Travail de Liège (7-2-72)*

Autre cas : un ouvrier travaillant depuis dix-neuf ans dans une grande entreprise de la région liégeoise est congédié pour non-observance de méthodes techniques que la direction lui impose. L'ouvrier réclame du tribunal une indemnité, estimant notamment qu'il est victime d'un préavis abusif.

La Cour du Travail de Liège refuse de le suivre. Elle considère que l'obstination de l'ouvrier à pratiquer « sa » méthode technique — contre l'avis de ses chefs et même des délégués syndicaux — équivaut « à porter préjudice au pouvoir de direction de l'employeur ». La Cour déclare que ce pouvoir ne peut souffrir d'« intrusions », la direction restant « le seul juge des orientations et de l'organisation et de la conduite de l'entreprise; qu'il n'appartient pas au juge et encore moins à des témoins de commettre pareilles intrusions dans le pouvoir de direction de l'entreprise ».

4. — Plus précise encore, la décision du *Tribunal du travail de Verviers (22-11-72)*

Dans cette affaire, un ouvrier avait reçu l'ordre de fabriquer des pointes d'acier pour réparer un métier à tisser. Il refusa d'exécuter l'ordre pour le motif que l'acier brut utilisé ne résisterait pas à l'usage, s'il n'était préalablement cimenté et trempé. Ce refus d'ordre entraîna la mise à pied définitive sur l'heure.

Dans sa décision, le tribunal ne discute point de la question technique mais seulement le principe du refus d'exécuter un ordre. Le chef d'entreprise, déclare le tribunal « est en droit d'exiger et d'obtenir sous peine de porter atteinte à la nécessaire autorité patronale que ses ordres soient exécutés et que ses instructions soient

suivies ». Veillant à sauvegarder l'autorité patronale, le tribunal proclame que « la subordination à laquelle est soumis le préposé par la nature du louage de service lui interdit de méconnaître les ordres de l'employeur et lui impose de se conformer aux instructions qu'il reçoit; il ne peut s'abstenir d'observer celles-ci sans manquer gravement à ses obligations et commettre une faute, ni refuser celles-ci sans violer ouvertement ses engagements et s'exposer à une rupture... »

Comme la précédente, cette décision exprime clairement la volonté du juge de justifier l'attitude patronale. La défense de l'autorité patronale est, dans le cas de l'ouvrier verviétois, poussée jusqu'à l'absurde : il n'appartient pas au subordonné de se poser des questions; le problème n'est pas de savoir qui a raison sur le double plan de la technique et de l'honnêteté des affaires commerciales, non — il s'agit seulement de l'obéissance et de la soumission aux ordres du chef.

5. — *Cour du Travail de Bruxelles (9-2-73)*

Un employé est accusé d'avoir volé une bouteille de bière dans un dépôt du grand magasin qui l'emploie depuis sept ans. Il est licencié sans préavis ni indemnité.

La Cour du Travail de Bruxelles a, dans cette affaire, confirmé la décision du premier juge : l'une et l'autre donnent raison à l'employeur, qui avait le droit de rompre le contrat pour « motifs graves ».

Or la seule « preuve » du vol d'une bouteille de Navy Christmas, vol toujours nié par l'employé, résulte du rapport de l'inspecteur au service du grand magasin. Parce que le vol « met en cause le principe essentiel de confiance qu'un employeur doit avoir à l'égard de son personnel; qu'il en est d'autant plus ainsi lorsque la nature de l'entreprise rend plus facile pareille pratique, notamment les grands magasins où des marchandises peuvent être aisément détournées et où le contrôle permanent s'avère difficile »... un employé ayant sept ans d'ancienneté est mis à pied sur la base de dénonciation unilatérale.

Ici, le juge estime de son devoir de protéger avant tout le caractère sacré de la propriété privée.

B. Licenciement moyennant préavis

La rupture pour motifs graves entraîne la cessation immédiate des relations contractuelles. Elle constitue néanmoins une modalité exceptionnelle.

En principe, il est mis fin aux contrats de louage de service par un préavis. En matière de contrat d'emploi, il ne doit jamais être motivé. On enseigne d'ailleurs que ce caractère discrétionnaire des préavis d'employés en Belgique est compensé par la durée, c'est-à-dire par le nombre de mois qu'il comporte. Actuellement, pour les employés gagnant plus de 150.000 F par an, la durée du préavis doit être fixée de commun accord entre employeur et employé, à défaut, par le juge.

Il n'empêche que beaucoup d'employeurs donnent un préavis minimal. D'où un grand nombre de litiges relatifs à ce sujet.

La jurisprudence semble apprécier de manière toujours plus restrictive les demandes des employés à cet égard. L'implantation de nombreuses firmes étrangères fait surgir de curieux jugements. Il ne s'agit pas de faire une étude statistique, mais de relever quelques-uns des arguments invoqués dans des décisions de justice qui suivent cette tendance restrictive.

« Dans la perspective d'une harmonisation des législations sociales prévues par l'article 117 du Traité de Rome, il faut se garder de fixer les délais de préavis qui dépasseraient sensiblement ceux du Marché commun.

La même réserve doit être observée eu égard à la tendance actuelle de voir se rapprocher les statuts ouvrier et employé. »
(Appel de Prud'hommes, Mons 17-10-70)

Or harmoniser ne signifie pas niveler par le bas, et rapprocher deux statuts peut signifier un alignement sur les avantages de chaque statut.

Mais le juge ne l'a pas vu.

« Dans l'évolution du préavis à donner, il faut tenir compte du fait que la conception des sociétés étrangères en matière d'engagement est différente de celle qui existe dans les sociétés locales.

D'autre part, ceux qui s'engagent dans ces sociétés bénéficient de plus hauts salaires et connaissent les conceptions de leur employeur et les risques de mobilité de l'emploi qu'ils courent » *(Tribunal du travail de Nivelles, 1-3-72.)*

ou encore :

« La rémunération fixée sur des normes américaines comporte une sorte de prime à l'instabilité de l'emploi, son importance ne doit pas avoir une incidence majeure sur la fixation des délais de préavis. » *(Cour du Travail de Bruxelles, 30-6-72.)*

Dans les deux cas, le juge adapte les éléments d'appréciation aux « nécessités » des firmes étrangères. Mais de quelles nécessités s'agit-il, sinon de celles du profit ? Les investisseurs étrangers bénéficient en Belgique de conditions exceptionnellement favorables offertes par l'Etat, aux frais du contribuable. Il est normal dès lors que ces investisseurs s'adaptent au droit belge et inadmissible que les travailleurs de chez nous se voient contraints de s'adapter aux mœurs américaines.

Mais les juges ne l'ont pas vu.

Autres exemples.

« L'âge de l'employé ne peut constituer en soi un motif nécessaire à l'octroi d'une indemnité complémentaire de préavis. On ne peut pénaliser un employeur qui licencie après seize mois un travailleur qui avait déjà un certain âge lors de son engagement. » *(Prud'hommes Bruxelles, le 6-2-70.)*

et encore :

« Il (un travailleur âgé de 62 ans) fait valoir la difficulté particulière de retrouver un emploi similaire en raison de la

nature très spéciale de son activité, exercée dans le cadre d'un laboratoire industriel cinématographique. Mais le travailleur qui embrasse une profession où les débouchés sont peu importants prend un risque qu'il doit évaluer et l'employeur qui rompt le contrat ne peut être pénalisé. » (*Tribunal du travail, Bruxelles, 23-10-72.*)

Dans ces deux décisions, le juge déclare qu'il ne faut pas « pénaliser l'employeur ». Il raisonne comme si le travailleur « embrassant une profession » avait les moyens de choisir, les moyens de « mesurer des risques ». Il ne voit pas qu'en refusant de pénaliser l'employeur, il pénalise le travailleur.

REFLET DES LUTTES DE CLASSES

« **Le travail n'est pas une marchandise** », c'est le premier et le plus important principe de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, dont la Belgique est membre.

Pourtant, la réalité des relations du travail n'en donne pas l'impression.

Même dans l'hypothèse où, en matière de rupture de contrat ou de préavis, le travailleur a finalement gain de cause, et qu'il obtient une somme d'argent à titre de dédommagement, même dans cette hypothèse-là, le caractère de marchandise est apparent.

« Tous les Belges sont égaux devant la loi. »

Cette affirmation est contredite par la réalité, étant donné l'inégalité économique et sociale profonde du travailleur, toujours forcé pour survivre de vendre sa force de travail. Dans la réalité comme devant le tribunal, parité des juges, objectivité, indépendance du pouvoir judiciaire — ces principes de base ne trouvent que très rarement une concrétisation, à moins de refuser de confronter les mots avec la situation réelle des travailleurs.

Les obstacles pour accéder au tribunal existent vraiment. Quand ils sont franchis, le travailleur affronte d'autres difficultés.

Les extraits de jugements que nous avons relevés ne prétendent nullement constituer un échantillon représentatif. Ils ont cependant en commun de montrer combien est large le pouvoir d'appréciation du juge et combien cette appréciation est imprégnée de l'idéologie dominante. Certains jugements sont de véritables plaidoyers en faveur de la société bourgeoise et du pouvoir bourgeois.

Il n'y a pas lieu de s'en étonner.

Le droit social est bien plus directement que le droit civil le reflet des luttes de classes. Cela le rend à la fois plus mouvant et plus confus, marqué qu'il est par des rapports de forces variables.

Mais de plus en plus, en Belgique et dans des pays voisins, des magistrats et des avocats s'interrogent sur la fonction de classe de la Justice. La contestation du pouvoir de la bourgeoisie et de son idéologie dominante ne s'est arrêtée ni aux portes des prétoires ni aux portes des prisons.

Nous y reviendrons.

Les forces armées chiliennes

Au Chili, c'est toujours le règne de la répression. Une répression massive et féroce, organisée par la junte fasciste qui a démantelé les conquêtes populaires, anéanti l'indépendance nationale, qui asservit les travailleurs et avilit la culture.

Dans un copieux supplément à sa livraison du 21 décembre 1973, l'hebdomadaire du Parti communiste italien, « Rinascita », se livre à une réflexion d'ensemble sur le drame chilien, analysant notamment le jeu de la démocratie chrétienne, le pouvoir d'un capitalisme dépendant, le bilan de la réforme agraire, le rapport entre réforme et participation.

Faute de pouvoir reproduire toutes ces contributions, nous avons pensé que l'étude signée Goffredo Linder sur les forces armées chiliennes pouvait présenter un intérêt particulier, à l'heure où la Belgique est menacée par un dangereux plan de réforme de l'armée. Certes, il n'est pas question de tracer un parallèle entre les deux situations ou les deux armées : les contextes économiques, politiques et sociaux sont profondément, irréductiblement différents. Goffredo Linder peut néanmoins nous aider à comprendre non seulement certaines données fondamentales de l'expérience chilienne, mais aussi comment la réaction peut utiliser à ses fins — contre le pays — des forces armées, quand celles-ci sont organisées dans des structures non démocratiques.

C. M.

(Les intertitres sont de la Rédaction)

Depuis quarante ans environ, les forces armées n'étaient plus intervenues de manière directe dans la vie politique du Chili sous forme de **golpes** ou **pronunciamientos**. Ce phénomène absolument exceptionnel dans l'histoire récente d'Amérique latine est en lui-même une preuve du **civilismo** des militaires chiliens, mais il est aussi à l'origine de plusieurs lieux communs concernant l'apolitisme, la neutralité des forces armées et leur fidélité absolue aux institutions constitutionnelles.

UN GROUPE DE PRESSION DETERMINANT

La réalité est beaucoup plus complexe et variée. Ce **civilismo** des militaires a des motivations précises, étroitement liées à la possibilité pour la classe dirigeante d'exercer ou non l'hégémonie; quant à leur apolitisme, il est pour le moins discutable. L'examen des formes armées chiliennes et l'analyse de leur histoire nous permettent d'affirmer que non seulement elles ont eu recours déjà dans le passé à des interventions directes dans la politique mais surtout qu'elles ont agi de manière permanente comme groupe de pression déterminant dans la vie politique et sociale, comme composante décisive de l'équilibre du pouvoir, comme corps politico-social dans lequel s'enchêvrent tous les éléments superstructurels et structurels de la société.

Prenons comme point de départ quelques données concernant le poids et la nature des forces armées chiliennes. Selon « **The military balance** » qui constitue l'annuaire le plus documenté sur l'état des forces armées dans le monde, les effectifs de l'armée de terre, de la marine et de l'aviation du Chili s'élevaient en 1970 (pendant les trois années qui ont suivi on a constaté une très légère augmentation) à 61.000 hommes répartis de la manière suivante : 38.000 hommes dans l'armée de terre (6 brigades d'infanterie); 6 régiments de cavalerie dont 2 régiments de blindés; 8 régiments d'artillerie), 15.000 hommes dans la marine dotée de 2 croiseurs, 4 contre-torpilleurs, 1 frégate, 2 corvettes, 4 torpilleurs, 2 sous-marins; 8.000 hommes dans l'aviation dotée de 15 bombardiers, 25 avions de chasse, 30 hélicoptères et 177 avions affectés à diverses missions (transport, surveillance des côtes...). A ces forces, il faut ajouter 22.500 **carabineros** dotés d'un armement autonome (chars, artillerie légère...). Il ne faut pas se laisser induire en erreur par le chiffre mentionné pour les forces armées (à l'exclusion des gendarmes), il s'agit là d'une des plus puissantes armées d'Amérique latine, avec un taux de 0,62 % de soldats par rapport à la population et un budget représentant 18 % du budget national. Cette seule donnée, comme l'ont fait remarquer plusieurs experts, indique bien l'intérêt que porte la société civile à la fonction des militaires et le poids objectif qu'ils représentent.

LES OFFICIERS : UNE CASTE

— L'armée est professionnelle, dans la mesure où le corps des officiers de tous les grades est composé de professionnels. Il en est de même pour la majorité des sous-officiers et pour les divisions de troupes spécialisées (environ un tiers des effectifs) tandis que les soldats sont appelés pour un an au service militaire. L'organisation de l'armée, calquée sur le modèle prussien, est strictement hiérarchique (l'armée moderne du Chili fut formée en 1886 avec l'aide d'une équipe allemande dirigée par le capitaine Emilio Körner Heule, mais il ne faut pas perdre de vue que sa situation est différente de celle de l'armée prussienne vu l'absence d'une industrie nationale de guerre. La sélection des officiers inférieurs et supérieurs s'opère à travers un mécanisme rigide d'écoles et d'académies. Les soldats et les sous-officiers n'ont pas le droit de vote. Ces derniers bénéficient d'un traitement économique assez maigre et disproportionné par rapport à celui des officiers; en outre, ils ne deviennent officiers (de grade inférieur seulement) que dans de très rares cas. Bref, nous nous trouvons devant des forces armées très qualifiées sur le plan technique, organisées selon une structure non démocratique et contrôlées par un corps officier qui présente les caractéristiques d'une caste ou d'une corporation fermée.

— Envisageons maintenant quelques données concernant la composition sociale du corps des officiers. On ne dispose pas à ce propos de beaucoup d'informations et il manque en tout cas une donnée générale. Des quelques enquêtes qui ont été menées, on peut cependant retenir plusieurs éléments d'estimation importants. Selon une étude menée en 1967 au sujet des officiers supérieurs de l'armée (à l'exclusion de la marine et de l'aviation) on constatait les pourcentages suivants : 42 % des officiers étaient issus de la grande bourgeoisie, 39 % de la moyenne bourgeoisie aisée, 19 % de la petite bourgeoisie. D'après une autre étude (du sociologue américain Roy Allen Hansen) portant sur 83 personnalités militaires sorties de l'école supérieure de guerre en 1928 (c'est-à-dire la classe des généraux actuels de l'armée de terre, de la marine et de l'aviation) 23 provenaient de l'oligarchie foncière, 40 de la grande bourgeoisie et des classes moyennes aisées, 20 de la petite bourgeoisie urbaine. Cependant, les années 1920-1930 et plus encore celles qui séparent 1930 de 1940 virent une considérable augmentation de la participation de la petite et moyenne bourgeoisie à la vie militaire. C'est pourquoi on peut retenir comme digne de foi l'analyse de John J. Johnson qui fixe à 65 % le taux d'officiers supérieurs ou inférieurs provenant de la petite et moyenne bourgeoisie (non aisée) urbaine (les cas de provenance rurale sont très peu nombreux).

BLOCUS ECONOMIQUE, MAIS...

Voyons enfin un dernier élément que nous pouvons considérer comme structurel : l'armement. Pour les forces armées chiliennes — comme pour toutes les armées latino-américaines — l'armement provient des Etats-Unis. La dépendance militaire — puisque c'est bien de cela qu'il s'agit — n'est qu'un aspect particulier de la dépendance technologique et économique mais elle a sa spécificité. Le Chili a lui aussi signé des pactes militaires avec les U.S.A. : le **Mutual Security Act** (1951) et le **Mutual Defense Assistance Pact** (1952). Dans ce cadre, les Etats-Unis ont réservé un traitement spécial aux forces armées chiliennes (du moins jusqu'à la seconde moitié des années '60). En effet, le Chili a occupé, juste après le Brésil, la seconde position sur la liste des pays qui reçoivent des E.-U. de l'aide et des donations militaires et qui peuvent former leurs officiers dans des écoles militaires situées aux E.-U. et dans l'école anti-guerilla construite dans la zone du canal de Panama. Selon l'enquête de Allen Hansen déjà citée, 68 % des officiers supérieurs de l'armée chilienne ont fréquenté les cours et les séminaires de ces écoles. Il faut rappeler que ce rapport particulier avec les E.-U. s'est maintenu aussi après la victoire de l'Unité populaire en 1970. A cette époque, malgré le blocus économique pratiqué par les E.-U. contre le Chili, les forces armées chiliennes continuent de recevoir une aide d'un million de dollars par an pour la formation des cadres militaires dans des académies des E.-U.; l'aviation peut acquérir des avions supersoniques F.5E tandis que la marine participe à des manœuvres en coordination avec la flotte américaine du Pacifique (opération UNITAS). Un fait encore plus significatif : les forces armées chiliennes demeurent parmi les cinq premières sur la liste des armées latino-américaines qui reçoivent de l'aide et des équipements des E.-U.

LES LIMITES D'UNE NEUTRALITE

Les interventions directes des militaires dans la vie politique chilienne sont deux principalement. La première remonte à 1891, la seconde couvre une période de sept ans allant de 1924 à 1931 (avec quelques prolongements en 1932). Un spécialiste en ce qui concerne les forces armées chiliennes (Alain Joxe, auteur d'une étude célèbre et discutée : **Las fuerios armadas en el sistema politico de Chile**) prétend — et les faits semblent lui donner raison — que les interventions militaires se répètent régulièrement tous les trente ou quarante ans parce qu'une intervention militaire chilienne « en vaut dix » autres tentées, ailleurs, tant elle est déterminante.

En 1891, tous les équilibres sociaux, économiques et institutionnels du Chili sont en pleine transformation. Le pays sort de la guerre du Pacifique (la guerre du salpêtre) et se trouve



face à une alternative : avoir la force de mettre sur pied une économie nationale indépendante, ou céder sur la voie de la dépendance vis-à-vis de l'impérialisme. Le président du Chili à cette époque, Balmaceda, semble vouloir choisir la première solution en avançant la vision d'une puissance économique chilienne basée sur l'exploitation du salpêtre. Le 7 janvier 1891, la marine, entraînant avec elle une partie du Congrès, se rebelle et déclenche la guerre civile. Formée par les Anglais, commandée par des officiers d'extraction oligarchique en grande majorité, la marine fut le fer de lance du soulèvement tandis que l'armée de terre se scinda en deux, une fraction oligarchique s'opposant à une fraction balmacédiste. La guerre civile se conclut par la victoire des groupes oligarchiques et des intérêts impérialistes anglais. La structure politique qui en découla fut celle d'une république oligarchico-parlementaire (selon la définition qui en a été donnée par un historien marxiste). Elle empêcha en fait la formation d'un quelconque pouvoir autonome national chilien en instaurant une situation de relative stabilité qui devait se prolonger jusque dans les années 20.

— C'est surtout l'expérience de la guerre civile (la division des forces armées) qui, ajoutée à la relative stabilité des institutions civiles, pousse les forces armées à se présenter — la tâche une fois expédiée — comme politiquement neutres. Il

faut noter comme caractéristique de cette période la demande et l'obtention de la neutralité de l'armée vis-à-vis du jeu politique compliqué qui se déroule entre les factions de la classe dominante mais non vis-à-vis des tensions sociales qui se manifestent dans le pays à la suite des transformations sociales dérivées de l'exploitation du salpêtre. En effet, les forces armées interviennent ponctuellement au cœur de toutes les luttes sociales en perpétrant entre 1903 et 1925 une série de massacres tristement célèbres.

— Le second type d'intervention militaire présente un aspect différent. Il se traduit par une succession de coups d'état s'échelonnant entre 1924 et 1932. Dans ce cas aussi nous nous trouvons à un moment crucial de la vie nationale chilienne, moment de transformation profonde de l'économie (insertion des E.-U. dans l'exploitation du cuivre), des institutions et de la vie sociale. Au sein même de l'armée, on constate dès lors la pénétration de représentants des classes moyennes spécialement dans l'armée de terre tandis que les haut gradés de cette arme, ceux de la toute nouvelle aviation et les cadres de la marine demeurent l'expression de l'oligarchie. Les tensions au sein du pays étaient profondes et la république parlementaire allait à la dérive. Le 4 septembre 1924, une junte militaire provoqua par un pronunciamiento l'éloignement du président Alessandri, représentant ambigu de la rénovation. Cependant, le 23 janvier 1925 vit un second coup d'état dû cette fois à l'initiative du corps des jeunes officiers qui réclamait le retour d'Alessandri et donnait son assentiment à la mise en place de la Constitution qui, aujourd'hui encore, dans ses lignes générales, préside à la vie nationale du Chili : pouvoir exécutif fort, rôle prédominant de l'Etat dans l'économie... Mais le golpe de 1925 lui-même n'est qu'un parmi les nombreux pronunciamientos qui jalonnent ces années et qui ont notamment donné lieu à la « dictature » d'Hañez ou par contre à la « révolution socialiste » de 1932.

— Au sortir de cette période tourmentée, le Chili possède une nouvelle structure institutionnelle; il s'est assuré la pénétration américaine dans le pays et les groupes privilégiés restituent une certaine stabilité à leur régime. Nous retrouvons alors les forces armées dans une autre position.

— Il ne faut pas négliger le fait qu'en 1927 s'est constitué un autre corps destiné à la répression anti-populaire : les **carabineros** qui enlèvent à l'armée le travail de police et lui épargnent la souillure immédiate qui résulte des durs affrontements sociaux (même si dans les moments les plus difficiles, l'armée sera utilisée pour une action répressive). L'élément le plus important est cependant l'élaboration d'une véritable idéologie « civiliste » en ce qui concerne l'armée, dans le cadre du nouveau légalisme qui oriente la lutte politique, au moins du

point de vue juridique formel (mais il ne s'agit pas seulement de cela). C'est en définitive l'idéologie de la classe dominante qui, avec toute sa souplesse, réussit à donner une stabilité réelle au pays et, de ce fait, n'a plus besoin de l'intervention militaire pour assurer sa suprématie (du moins aussi longtemps qu'elle peut l'exercer par la voie légale). Cependant il s'agit d'un « civilisme » particulier puisque — comme le fait finement remarquer A. Joxe — lui correspond un « militarisme civil », c'est-à-dire une sorte de délégation de pouvoir conférée aux forces armées pour la protection du système légal, pour une sorte d'arbitrage quand les différents pouvoirs de l'Etat viennent à entrer en conflit. Dans cette optique, le non-interventionnisme de l'armée est considéré comme une des garanties de la stabilité du système (le garant armé) avec une séparation des compétences, mais dans le cadre d'une conception étroitement unitaire des tâches de l'Etat et de ses appareils.

— Ce n'est pas un hasard si cette période est aussi celle où les forces armées atteignent le plus haut degré de professionnalisation et d'autonomie par rapport à la politique (mais sur le mode de la légitimation du conservatisme). La logique de cette situation était si contraignante que de nombreuses tentatives de golpe de tendances diverses à l'intérieur de l'armée (en 1939 - 1943 - 1955) furent réprimées par les militaires eux-mêmes; cela jusqu'au **Tacnaso** de 1969 qui présente des caractéristiques particulières parce qu'il constitue la première « grève » économique menée par les forces armées et à laquelle viennent se greffer d'autres facteurs comme la contestation interne d'une position constitutionnaliste et « civiliste ». Ce n'est pas un hasard : un autre moment crucial de l'histoire chilienne approche en effet.

QUAND LE « GOLPE » EST SUPERFLU

Dans le bref aperçu que nous venons de donner, on peut facilement remarquer que les forces armées chiliennes ont constitué un des acteurs principaux de l'histoire moderne du Chili, par leur participation active (dans des orientations diverses) aux processus politiques, économiques et sociaux du pays. On pourrait préciser — en se gardant des généralisations rapides — qu'elles ont été d'une certaine manière l'indice des contradictions — surgies juste après la naissance d'une importante classe moyenne — entre cette dernière et les structures oligarchiques, en exprimant les potentialités et les limites de ces contradictions (et en ce sens, les forces armées chiliennes ont suivi les lignes générales de l'évolution des armées latino-américaines, ou mieux de leurs tendances populistes, **desarrolliste...**).

— Quand Allende accède à la présidence en 1970, les forces armées connaissent quelques tensions internes. La crise sociale et économique déterminée par la présidence de Frei,

la division politique survenue au sein des groupes dominants, la victoire de la gauche qui pointe incertaine à l'horizon reposent le problème de fond quant au rôle des forces armées et l'on voit surgir des incitations claires à l'intervention directe. Pourtant, comme l'idéologie, même quand elle vient de la structure, a une marge propre de vie autonome, ces incitations trouvent de sérieux obstacles chez les militaires mêmes et l'on voit prévaloir les groupes qui devant la victoire de Allende continuent à défendre une ligne de non-intervention et de garantie du déroulement régulier du jeu politique (doctrine Schneider). L'assassinat de Schneider lui-même et le sombre complot tramé pendant ces semaines (dans lequel est impliqué le président sortant Frei) sont un reflet du conflit interne des forces armées.

— La suite des événements est connue. Il reste à rappeler que Allende était pleinement conscient du poids des forces armées dans la vie chilienne. Il chercha d'abord à en obtenir la neutralité puis à en gagner une partie au programme de transformations sociales en cours, renonçant à intervenir dans leur vie interne. Probablement — et notre jugement penche pour cette hypothèse — les rapports de force qui auraient permis d'agir autrement n'existaient pas. Mais cette démarche soulevait de pesantes interrogations : la fonction de « garantie » assumée par l'armée au sein du système précédent allait-elle survivre à ce système ? La composition sociale des forces armées rendait-elle possible la perspective abstraite de leur séparation, de leur détachement par rapport à la lutte sociale existante ? La nature strictement hiérarchique et non-démocratique des forces armées n'allait-elle pas se heurter aux transformations politiques amorcées ?

— A ces questions, les faits ont donné une réponse et l'exemple du général Prats nous semble plus éclairant que tout autre. Représentant du « civilisme », fidèle partisan de la constitution, sympathisant du programme de l'U.P., il décida à un certain moment de se retirer, affirmant que sa présence au gouvernement aurait divisé les forces armées. Cela au moment même où le golpe en était déjà à ses premières tentatives. Ceci nous semble démontrer clairement la fragilité non de l'homme mais du « civilisme » militaire et la prépondérance qu'exerce sur lui une mentalité de caste qui révèle la vraie nature de l'« apolitisme » militaire : à partir de la décision de Prats, en effet, la situation a évolué rapidement vers le golpe fasciste.

(Traduit par F. Carpinelli).

Roger Somville, peintre

Trente années de combat

« Plus qu'un révolté et autre chose qu'un non-conformiste... un vral peintre. » Ainsi Emile Langui salue Somville dans la préface du gros recueil que les éditions Dereume viennent de consacrer à l'artiste.

Le préfacier, le partisan, le passionné de peinture, l'ancien chroniqueur du « Vooruit » sait assurément de quoi il parle.

A travers le texte de Marcel Fryns, à travers les belles et piégeantes photos de Daniel Frasnay (et celles, aussi du début du premier complice : Edmond Dubrunfaut), c'est bien de peinture qu'il s'agit. Près de trente ans de défense et illustration de cette peinture, perpétuellement remise en question, à secouer pour qu'elle sorte d'elle-même, à défendre contre les iconoclastes de droite et de gauche. Somville, ou du bon usage du langage pictural ?

Les malentendus n'ont jamais manqué autour de Somville.

On a vu en lui un réprouvé, un oublié des bénédictions officielles; mais il s'est toujours démené, agité, battu sur tous les fronts et on ne compte plus les manifestations auxquelles il a participé.

On a vu en lui un doctrinaire, un empêcheur de peindre en rond, un de ceux qui agitent le spectre effrayant : « le rictus de l'art engagé entre les dents » pour reprendre un jeu de mots facile d'un autre mouvement jeune à l'époque, et remuant, COBRA.

Depuis lors, sont venus d'autres jeunes Turcs : des « dé-constructeurs » : bel euphémisme pour destructeurs, des empêcheurs de peindre tout court...

Mais aussi bien, qu'allait-il faire dans cette galère « réaliste

socialiste », le Somville, cet admirateur de Rubens ? Participer tout simplement peut-être à cette lecture réaliste de l'histoire de l'art, à la redécouverte de ces Vander Weyden, ces Goya, ces Breughel qui malgré leurs ducs, leurs banquiers, leurs Habsbourg de clients faisaient déjà, sans le savoir (heureusement !) du réalisme socialiste.

Dans le polémiste on a vu l'homme CONTRE, on a oublié l'artiste POUR; pour la défense de l'art belge, pour la reprise en charge par tous de notre prodigieux héritage pictural.

Bien plus qu'aux textes, et dieu sait s'il les connaît nos bibles, nos évangiles et leurs apocryphes, (connaissez-vous cette préface sur le réalisme d'un certain Abraham Tertz — alias Siniavsky ?) c'est aux œuvres, aux créateurs, aux sommets que Somville a pris référence. A Elie Faure et non pas à Jdanov ou à un Marcuse d'importation, à Eisenstein et non pas à Guerassimov. Lorsqu'il décide de défendre par le pinceau le Borinage sacrifié, c'est de Breughel qu'il se souvient, et à son exemple qu'il décide de « gauchir » sa peinture « vers la vie », les luttes populaires.

Le peintre ne démissionne pas pour autant, n'émascule pas sa couleur au profit d'un quelconque anecdotisme verbeux, laborieux ou fadement démagogique.

C'est aussi toute une évolution stylistique que nous content ces quelque 474 photos. Les aléas, les détours, les replis, les points chauds de la forme et de la couleur.

Il y a les premiers dessins, de l'enseignement du maître Counhaye à la découverte de la fresque romane; de l'art d'endiguer la lumière, d'épurer le drame dans les jeux des blancs et des noirs profonds à l'art du trait large, nerveux, sabrant les sabreurs.

Il y a la couleur; tendre parfois inattendue dans le rose de l'écharpe d'un mineur; offensive, agressive souvent lorsque Somville donne la réplique aux précieux de l'art esthète comme aux grandes gueules des fauves de l'informel (qui crient très fort au nom d'une spontanéité populaire plutôt mythique, une espèce de paradis perdu qu'on aurait retrouvé en fouillant dans la couleur à brosse que veux-tu).

Il y a ces fresques du Palais de Justice de Bruxelles (1950), cette première et publique mise au pied du mur, cette mise en demeure par Forces murales à la peinture de sortir d'elle-même et de la spéculation. Puis, vingt-deux ans plus tard, enrichis de multiples expériences, les murs du dépôt communal de Boitsfort. Un autre collectif, une nouvelle jeunesse autour de lui, jouant des coudes et des galipettes, brossant murs et plafonds avec rires et clins d'œil POP en réponse à la fanfare de la façade, souvenir des flon-flon de l'Expo 58.

Autre héritage reconnu, affirmé, repris franchement, référence aux sommets, à ces grandes tentures de l'Apocalypse (autre chose que du travail d'aiguille pour jeune fille sage) et c'est la tapisserie « La carriole » les enfants tout à la turbulence de leurs jeux. Un chef-d'œuvre de ce trop éphémère atelier de Tournai. (Faut-il rappeler que c'est à Gand, au château des Comtes en 1948, bien avant Lausanne, que s'est tenue la première biennale de Tapisserie, restée sans suite. Belle occasion perdue pour la promotion de l'art belge).

Puis il y a les moutons morts, ceux de « Fréjus », de « la représ-

sion », et cet autre sommet dans l'œuvre de Somville : « Les ouvriers de l'usine à gaz » (1961). Des rouges comme glacés, tempérés de bleus, l'étonnant statisme des personnages, confiants, tranquilles, faisant corps avec leur usine. Je ne peux m'empêcher de songer à Rembrandt. Le Rembrandt le plus difficile, le moins pittoresque et peut-être le plus grand. « Les syndics des drapiers » et la tranquille assurance de ces bourgeois conscients, responsables, fils de ceux qui firent le Hollande indépendante.

Cinq ans plus tard, (1966) : « La réunion syndicale » nouveau tournant, nouvelle réflexion active sur l'art moderne. Le dynamisme des formes : l'apport des Delaunay, des de La Fresnaye qui surent donner au cubisme la preuve par neuf, vivante, de la rue et de la rumeur urbaine.

Dynamisme encore, baroquisme que celui de l'hommage à « Peletier de St-Fargeau » assassiné par ses pairs; puis plus heurtés, avec des formes angulaires enfoncées comme autant de coins douloureux dans la conscience : « Les Peintres » et leurs interrogations. Et c'est encore l'artiste bataillant, refusant, repoussant l'idée faite, l'homme objet spéculé, matière parmi la matière, rapport parmi des rapports, refusant le figé, pesé, emballé et consommé qui le menace, se débattant comme un beau diable dans ces contradictions (qui ne sont pas que les siennes) : toutes formes toujours plus ouvertes, couleur plus explosive, et les visages du moi; fumeurs, ou rapins, tous fils des arlequins, toujours eux-mêmes, n'arrivant pas à sortir de leur peau à l'heure où le « réalisme » se fait hyper, procès-verbal myope et minutieux, et extinction des couleurs.

Alors vient ce « fonceur » (comme aimait dire Counhaye), le peintre fonçant vers quel inconnu, de toute la lucidité de l'âge mûr, inquiet, qui ne sait jamais jusqu'où encore, avec quelle force encore, il pourra « coller à la vie », être présent, être avec, avec l'insolence d'une nouvelle génération qui demande des comptes, veut savoir ou superbement ignorer, comme vingt ans plus tôt, nous ignorions aussi les conseils à la prudence, les replis rassurants dans les bras de la peinture dite pure, la pauvre, qui en a vu bien d'autres.

« Roger Somville ». Un album de 400 pages — Préface d'Emile Langui, textes de Marcel Frijns — Photographies de Daniel Frasnay — Editions Dereume Paris - Bruxelles.

Somville parle de Siqueiros

David Alfaro Siqueiros est mort.

Il y a un an, dans les « Cahiers marxistes », Roger Somville, qui rentrait du Mexique où il avait eu de longues discussions avec Siqueiros, contait l'aventure de l'art mural mexicain.

Nous avons demandé à notre ami Somville quel est, à son avis, l'apport le plus important du grand Mexicain. Voici comment il a répondu à cette question.

UN ART INTEGRAL

L'apport le plus important de Siqueiros me paraît procéder de sa volonté continue de réaliser un art global, intégral. Pour lui, la grandeur de l'art n'est pas dans l'individualisme, mais dans l'écho qu'il a dans les masses — pas dans la peinture de chevalet, mais bien dans une synthèse (nous disons une association) entre l'architecture, la peinture, la sculpture et toutes autres techniques.

Sans doute, Siqueiros a-t-il signé de nombreuses peintures de chevalet. Il l'a fait parce qu'il n'excluait nullement ce moyen. Il l'a fait pour manger, pour vivre, pour réaliser son art mural et pour combattre les conceptions individualistes et marchandes qui sous-tendent la peinture de chevalet. Cette contradiction dialectique n'était pas pour le gêner ou l'étonner. Marxiste, il savait que pour combattre le régime dans lequel on vit, il faut aussi d'une certaine manière **en** vivre. Ceux qui voient une trahison dans ce nécessaire compromis sont en dehors de la vie et des réalités.

La grandeur de l'art pour Siqueiros ne se conçoit qu'en relation étroite avec l'art, donc avec la politique. Cette relation, il la vivait personnellement, de manière active et constante. Très pénétré

du passé culturel du Mexique, très engagé dans l'action militante, David Alfaro Siqueiros était aussi célèbre dans son pays qu'Eddy Merckx chez nous. Il était aimé et respecté par des masses de paysans et d'ouvriers, exilé et emprisonné par un pouvoir qui le fit encore arrêter à l'âge de 65 ans pour « dissolution sociale ». Je considère que les « murales » qu'il a réalisées constituent d'admirables exemples d'un art véritablement grand, authentique, intégral.

AU MEXIQUE SEULEMENT ?

Que cet art soit profondément mexicain, c'est évident. Il résulte d'une rencontre entre un patrimoine culturel très riche, la révolution de 1910 et des êtres exceptionnels comme Orozco, Rivera, Siqueiros. Ce n'est donc pas une recette exportable telle quelle, applicable ailleurs. Mais la leçon du muralisme n'est pas pour autant intransmissible. Nous avons chez nous une tradition picturale peu ordinaire : il y a des gens en Inde ou aux Amériques qui ne savent rien de la Belgique sinon que c'est un pays de peintres. Nous avons aussi une tradition murale. Mais à l'heure actuelle nous n'avons pas, comme au Mexique, des ouvriers ou des paysans qui déclarent, bouleversés : « L'art mural, ça nous parle ». Les tentatives d'art mural en Belgique relèvent un peu du forcing. La bourgeoisie ne tient pas du tout à ce que des messages exprimant la marche d'un peuple vers sa libération et son bonheur — c'est le thème du fameux « Polyforum » de Mexico — décorent les murs d'endroits où passent les gens. Le plus souvent, elle prône la pure arabesque décorative. Mais demain...

PAS A VENDRE

La révolution mexicaine de 1910 n'a pas été une révolution socialiste et la bourgeoisie est toujours au pouvoir, là-bas aussi. Cela n'a pas empêché Siqueiros de ramener la peinture aux principes qui animèrent les Pancho Villa, les Zapata, les Carranza. Le muralisme est né de cette épopée, qu'il a bétonnée dans ses grandes œuvres. Ainsi immortalisée, offerte aux regards de tous, l'épopée populaire n'en a pas moins été récupérée : la révolution est aussi un sujet de conversation pour les salons de Mexico. Et si le président Etcheverria a recommandé aux peintres de poursuivre le grand mouvement muraliste, il n'est pas entendu. Pourquoi ? Parce que le dynamisme de la révolution de 1910 est éteint et parce que l'art mural ne se vend pas. Or, la pression exercée par le marché de l'art des USA devient irrésistible. Pour justifier leur capitulation, de jeunes peintres mexicains traitent volontiers Siqueiros ou Orozco d'artistes « dépassés ». Ils ne semblent pas s'apercevoir que Orozco est à lui seul aussi grand que Picasso et Permeke réunis ; ils sont modelés par la mentalité de ce marchand de tableaux parisien qui me disait : « Ensor ? Oui, c'est un grand peintre. Mais je n'en ai pas à vendre. Pourquoi dès lors en parler ? »

VU DE BRUXELLES

Il a suffi au « Soir » de quinze lignes pour commenter la mort du géant Siqueiros, catalogué « peintre-politicien ». Combien de pages le même journal, qui mesure parfaitement la portée péjorative du mot « politicien », n'a-t-il pas consacrées à Soljenytsine ? Il est vrai que celui-ci en est venu à mettre en cause même la Révolution d'Octobre...

Parallèlement, l'exposition d'art mexicain qui se tiendra bientôt dans la capitale fera la place belle à un peintre qui ne manque pas de talent, mais dont l'œuvre aurait aussi bien pu naître à Molenbeek-Saint-Jean. Des muralistes, rien. Ce sera une exposition châtrée, et somme toute, fort peu mexicaine.

C'est fort dommage pour le public de chez nous.

Serge Eisenstein disait de Siqueiros que c'était le seul peintre qu'il ait rencontré, et qui avait tenté la même démarche que lui. Il voyait dans le grand Mexicain « un orateur de la peinture ».

Pour ma part, Siqueiros est le Michel-Ange de notre temps.



A propos de la lutte contre les handicaps socio-culturels en éducation

EN BELGIQUE : UN ESPOIR

Le département « Organisation des études » du ministère de l'Éducation nationale que dirige P. Vanbergen, a pris l'excellente initiative de publier le compte rendu d'un ensemble de recherches relevant d'un projet interuniversitaire commandité par la Fondation Bernard Van Leer, mécène hollandais qui a légué sa fortune afin que soit amélioré le sort des déshérités. (1)

Cette initiative est heureuse, dans la mesure où elle permet enfin aux recherches universitaires de sortir du ghetto dans lequel l'enferme généralement leur manque de moyens de diffusion. Espérons que cette première publication sera suivie d'autres.

Ces recherches portent sur la compensation des handicaps socio-culturels au niveau de la petite enfance.

(Il convient peut-être de rappeler qu'en Belgique plus ou moins 40 % des enfants ne terminent pas l'école primaire à l'âge normal, que la majorité de ces enfants sont issus de milieux défavorisés, que notre population universitaire compte à peine 10 % de fils d'ouvriers ; d'autre part, de nombreuses recherches ont montré l'importance déterminante de la petite enfance sur le développement intellectuel de l'individu.)

Nous y trouvons des essais de définition du handicap socio-culturel, situation, contenu, évaluation par des analyses comparatives, établissement de programmes compensatoires, évaluation des résultats obtenus.

(1) Recherche et éducation. Recherches sur les handicaps socio-culturels de 0 à 7-8 ans. Direction générale de l'organisation des études, 1973. 450 p., 500 F.

L'Université de Bruxelles a étudié le cas d'une crèche, celle d'Anderlecht, où l'équipe a centré son travail sur la nécessaire humanisation des relations entre le personnel (en particulier les puéricultrices) et les bébés. On débouche ainsi sur la nécessité de revoir la formation de ce personnel, sur la nécessité de créer des centres de la petite enfance mieux adaptés que la crèche aux besoins des familles, des enfants de 0 à 7 ans.

L'Université de Mons se tourne vers les parents. Son équipe de chercheurs a mis au point tout un programme d'intéressement des parents au travail de leur enfant, leur fournissant un matériel qui leur permet d'améliorer le niveau des échanges « linguistiques » qu'ils ont avec leur enfant. Le contact entre l'école et la famille est systématiquement organisé, suivi.

A Liège, les chercheurs se sont tournés vers l'enseignement, en l'amenant à contrôler les résultats de son action.

A Gand, des programmes compensatoires ont été élaborés et appliqués au niveau d'une crèche et de jardins d'enfants.

Ces recherches ont débuté il y a trois ans, d'une manière générale les résultats obtenus semblent positifs, et elles se poursuivent.

A.M. Thirion, un des chercheurs de l'équipe liégeoise, nous met cependant en garde contre certaines conceptions qui peuvent naître à partir de ces recherches : croire que des solutions pédagogiques peuvent résoudre les problèmes sociaux, ou bien rendre l'école responsable des inégalités sociales.

Ces craintes, nous les partageons.

L'exemple des Etats-Unis est intéressant à cet égard.

AUX ETATS-UNIS : UN ECHEC

Dans les pays industrialisés du monde capitaliste, les échecs scolaires, les redoublements qui frappent principalement les enfants de milieux socio-culturellement défavorisés ont commencé à inquiéter le pouvoir il y a une quinzaine d'années.

Cela a commencé aux Etats-Unis au lendemain du lancement du premier satellite par l'Union Soviétique le 4 octobre 1957. Le président Kennedy signalait le 6 février 1962 au Congrès que près de 3 millions d'Américains âgés de plus de 25 ans ne savaient ni lire ni écrire (2). En janvier 1964, Johnson, lui, donnait les chiffres suivants : 75 % des Américains blancs sortent d'une école secondaire, contre seulement 40 % des Américains noirs ; 6,2 % des Américains blancs n'ont passé que cinq ans ou moins dans un établissement scolaire, alors qu'il y a 22,1 % des Américains noirs dans ce cas (3). Pour lutter contre ces inégalités, la main-d'œuvre

(2) « Le Soir », 7 février 1962.

(3) « Le Monde », 4 janvier 1964.

gaspillée, Johnson fait voter en 1964 l'« Economic Opportunity Act » qui lance les premiers grands programmes d'éducation **compensatoire** destinés aux enfants des milieux défavorisés. Un milliard de dollars est débloqué par an, distribué par l'intermédiaire de l'administration des Etats aux écoles des quartiers défavorisés qui présentent un projet approuvé par les responsables du programme.

Neuf ans après, en 1973, la ville de New-York constate que 66 % de ses élèves sont en dessous du niveau normal de leur classe. Dans certains établissements d'enseignement supérieur des E.U. on doit organiser des cours de rattrapage : certains étudiants de première année ne savent pas lire couramment ! Ce phénomène frappe surtout les Noirs et les jeunes des minorités défavorisées. De plus, plus du quart des jeunes Américains, appartenant principalement aux couches défavorisées de la population quittent l'école sans diplôme.

Que s'est-il passé ? Comment cet effort a-t-il été rendu inutile ?

L'analyse des subsides fait apparaître que si l'on dépense en moyenne 900 dollars par enfant dans l'ensemble des Etats-Unis, on n'en consacre que 750 pour les élèves d'un programme compensatoire ! (4) D'autre part, le pouvoir central attend de l'éducation compensatoire qu'elle mette l'accent sur l'acquisition des connaissances. Les éducateurs, eux, s'attachent surtout à l'épanouissement total de l'enfant. Pour obtenir le renouvellement des subsides, il fallait montrer annuellement les résultats obtenus. Quels résultats ? Dans le domaine des connaissances acquises, ou dans celui de l'épanouissement de l'enfant ? Les éducateurs lancés dans l'expérience avaient l'impression de voir les enfants s'épanouir, les évaluations globales n'ont pas permis de tirer des conclusions significatives, quant aux connaissances acquises. Le pouvoir central, bailleur de fonds, estimant l'entreprise peu rentable, a diminué d'année en année les subsides, limitant de plus en plus la portée de l'expérience...

La publicité qui a entouré ces expériences, leur déroulement, leur relatif échec, a amené le contribuable américain à croire que l'école était inefficace et, par conséquent, inutile ; c'est sur ce mouvement que sont venues se greffer « les sociétés sans école » de Illitch et Cie ! (4)

En suivant l'évolution de cet échec, nous comprenons la mise en garde.

Mais y a-t-il possibilité de réussite ?

EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE : UNE REUSSITE

Lorsqu'on aborde ces questions de handicap socio-culturel, on affirme souvent que le problème est mondial.

Voyons quelques chiffres de la R.D.A.

(4) « Le Monde », 27, 28, 29-30 avril 1973 : L'école américaine dans la gangrène des villes.

En moins de vingt ans, l'enseignement général a pu être porté **pour tous** de 8 à 10 ans. Tous les jeunes de 7 à 16 ans reçoivent le même enseignement et quittent l'école munis d'un métier. Au cours de l'année 1970, le nombre des redoublants atteignait 2,2 %, il semble que cette année le pourcentage soit tombé à 1,3 % ! Les examens terminaux sont les mêmes pour tout le monde et sont passés au même moment dans tout le pays. Les débilés constituent 2,9 % de la population scolaire. En 1972, sur 100 étudiants inscrits dans les universités, on comptait 58 fils d'ouvriers et de paysans, 17 fils de l'intelligentsia, et 26 fils d'employés.

Les moyens utilisés ?

La réussite scolaire est l'affaire de tous. Parents, enseignants, étudiants participent à cette campagne. Les syndicats, les organisations des jeunes jouent leur rôle. Au niveau de l'école, le parrainage des enfants éprouvant des difficultés par ceux qui ont plus de facilité est une règle générale. Des cours de rattrapage sont organisés régulièrement dans le cadre des activités dites de loisirs. Les parents participent activement à la bonne marche de l'école, ils élisent des responsables à qui incombe l'aide à fournir aux parents dont les enfants éprouvent des difficultés.

Ce mouvement peut englober le syndicat qui essaye d'intervenir au niveau des camarades de travail pour aider les parents à assumer leur responsabilité. Le budget de l'éducation progresse chaque année de 5 % (sans augmentation des prix) (5).

Non, le problème des handicaps socio-culturels n'est plus un problème mondial. Là où la volonté existe au niveau du pouvoir de réaliser réellement la démocratisation des études, tous les moyens sont mis en œuvre pour y arriver : cette lutte aboutit lorsqu'elle s'inscrit dans un projet global de société démocratique, tel que l'envisage une société socialiste.

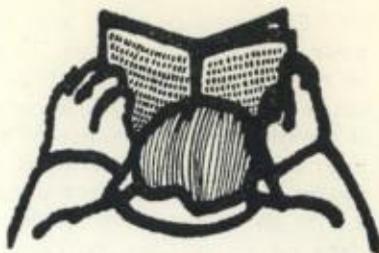
EN GUISE DE CONCLUSION

Des résultats positifs sont possibles, à condition que le rapport des forces penche en faveur des défenseurs de la démocratie. Les recherches universitaires peuvent aider les organisations ouvrières, les groupes locaux de progressistes à mieux préciser leurs revendications : trouver les moyens pour créer des centres de l'enfance, réclamer des crédits d'heures permettant aux parents d'améliorer leur qualité de parents, exiger la revalorisation de la formation des puéricultrices, etc.

Cette liaison avec les forces démocratiques est aussi un moyen de soutenir les chercheurs dans leurs travaux, de leur éviter les déceptions des chercheurs américains !

(5) L'enseignement en R.D.A. par Bouvard et Pellencq, Paris, 1973. Conférence du 7-12-1973 donnée par le Dr Hans-Joachim Kramm et Horst Kloss.

Livres



Le léninisme sous Lénine

Marcel Liebman

Pour rédiger « **Le léninisme sous Lénine** », Marcel Liebman a effectué un travail énorme. Outre les 45 volumes des œuvres complètes de Lénine, il a consulté quelque 250 ouvrages d'importance et de dimension diverses, l'essentiel de ce qui a été publié sur le sujet en français et en anglais. Et le résultat de cet effort est de plus appréciables.

Son mérite principal est de faire ressortir ce qui fut précisément une qualité essentielle de Lénine : sa capacité exceptionnelle de percevoir les transformations qui se produisaient à chaque étape de la lutte qui conduisit à la victoire de la révolution d'Octobre, sa capacité d'adapter sans cesse sa tactique aux conditions du moment, bref son sens génial de la dialectique de l'action.

Le Lénine que nous montre Liebman ne ressemble en rien à celui dépeint par l'hagiographie officielle : un chef incontesté de la classe ouvrière qui savait et prévoyait toujours tout et dont les moindres phrases sont des vérités éternelles. Le Lénine qu'il nous montre, le Lénine réel, est très différent. S'il voit où il va, il constate aussi souvent que, pour y arriver, il faut changer de route, emprunter une autre voie. Il lui arrive de se tromper et son mérite est justement de le constater très vite et de changer de cap à temps, au risque de déconcerter ses compagnons de lutte car, en dépit de son autorité réelle, il arriva souvent à Lénine de

se trouver en minorité au sein de son propre parti.

Tout cela, Liebman le montre en s'appuyant sur une masse impressionnante de textes et de témoignages et son analyse du léninisme a le grand avantage de ne pas détacher l'étude de la doctrine du milieu historique dans lequel elle est apparue et où elle s'est développée.

Cela ne signifie pas que l'ouvrage ne contienne des lacunes et des faiblesses. Il ne consacre pas une seule ligne à l'apport de Lénine à la théorie économique et même en ce qui concerne l'évolution des positions politiques de Lénine, certaines appréciations de l'auteur sont pour le moins contestables. Son souci de prendre le contre-pied des idées établies amène en effet parfois Liebman à proposer une image aussi déformée de la réalité que les versions « orthodoxes » qu'il entend mettre en cause.

Certains passages de son livre feraient croire que si la révolution d'Octobre a triomphé, c'est presque en dépit d'un parti bolchévik toujours à la traîne des événements. Et ses conclusions sont encore plus étonnantes. Au terme de son ouvrage, Liebman déclare en effet que « **le léninisme a abouti à une double carence : le capitalisme et l'impérialisme conservent dans le monde un immense pouvoir... le communisme n'est édifié nulle part...** ».

Que la marche vers le socialisme — sans même parler du communisme — soit longue et difficile, nous le savons. Mais le léninisme a-t-il permis d'avancer dans cette voie ? Le mouvement ouvrier d'Europe occidentale, les peuples qui se sont libérés du colonialisme seraient-ils ce qu'ils sont s'il n'y avait pas eu la révolution d'Octobre ? S'il n'y

avait pas l'Union soviétique telle qu'elle est ? S'il n'y avait pas aujourd'hui quatorze pays socialistes, de la Chine à la Yougoslavie, du Vietnam à Cuba, pays dont Liebman ne signale même pas l'existence ?

« **Le léninisme sous Lénine** » n'en constitue pas moins une des contributions les plus intéressantes qui aient été consacrées depuis longtemps à des problèmes qui méritent effectivement d'être examinés plus sérieusement qu'on ne le fait souvent. Ce livre, dont les qualités compensent largement les faiblesses, mérite d'être lu, tant pour la documentation abondante qu'il contient que pour les réflexions qu'il peut suggérer.

P.J.

Marcel Liebman. « *Le léninisme sous Lénine* ». 2 volumes (336 et 400 pages). Editions du Seuil, Paris.

Groupe de pression en Belgique

Paul H. Claeys

L'étude des *groupes de pression* connaît un développement spectaculaire depuis quelques années. Si le sujet a déjà été abordé sous certains aspects en Belgique, il n'y a pas encore été étudié de façon systématique. L'ouvrage que M. Paul H. Claeys, un ancien aspirant du F.N.R.S. qui poursuit sa carrière à l'Institut de Sociologie de l'U.L.B., comble en partie cette lacune, encore qu'il limite son investigation aux *groupes intermédiaires* socio-économiques.

Cette enquête a demandé plusieurs années de travail de sorte que les données chiffrées s'arrêtent à 1967, ce qui est dommage car la postface résumant les événements ultérieurs ne fournit que des indications sommaires sur les transformations survenues depuis.

Le résultat de ce long labeur est intéressant mais curieux. Les aperçus ingénieux et les descriptions minutieuses alternent avec des chapitres qui laissent le profane perplexe et lui donnent parfois l'impression de planer dans un monde irréel. C'est un échantillon typi-

que de la sociologie académique pour laquelle tout semble réglé du moment où l'on parvient de comparer des phénomènes disparates en leur collant une étiquette qui permet de les cataloguer.

La notion de *groupe intermédiaire* (distincte de celle de *groupe d'intérêt*) désigne les groupes « dont la mission est d'articuler les desiderata de certains ensembles sociaux de base, de les transmettre et de les défendre devant l'Etat et d'autres groupes », bref de servir de relais entre les groupes d'intérêt et les organismes détenant le pouvoir de décision.

D'après l'auteur, parmi ces groupes intermédiaires, les plus importants en Belgique sont les syndicats de salariés, les fédérations patronales, les groupements de classes moyennes et de professions libérales, et les ligues d'agriculteurs. D'autres groupes intermédiaires exercent aussi une influence appréciable sur le pouvoir politique (groupements de consommateurs, ligue des familles nombreuses, organisations d'anciens combattants, etc.). Et on peut y ajouter deux autres catégories de groupes : ceux qui se constituent pour défendre un intérêt culturel ou régional (le M.P.W., par exemple) ou en fonction de problèmes limités dans le temps, comme le Comité Willy Peers.

La notion de groupe intermédiaire est donc assez élastique et le compartimentage proposé semble parfois discutable. Est-il juste d'éliminer les holdings de l'investigation ? Parce que ce ne sont pas des intermédiaires mais des groupes d'intérêt ? Mais les syndicats le sont aussi : dans les usines — et c'est à ce niveau que se prennent beaucoup de décisions — ils sont l'expression *directe* des travailleurs et traitent *directement* avec le patronat qui détient le pouvoir de décision. Et quand il s'agit de négociations avec le pouvoir politique, la pression des holdings s'exerce de façon au moins aussi décisive (même si elle peut être plus discrète) que celle des organisations patronales chaque fois qu'il s'agit de problèmes importants.

Le rôle de la presse est également négligé. Il semble qu'aux

yeux de l'auteur, celle-ci se borne à exercer un rôle d'informateur neutre et incolore de sorte que, pour analyser les préoccupations des divers groupements professionnels, il fait le décompte des communiqués et articles les concernant publiés dans « Le Soir ». En oubliant que ce journal exerce lui-même une « pression » non négligeable sur l'opinion et le pouvoir politique et que le choix qu'il fait parmi les informations qu'il reçoit — et la place qu'il leur consacre — constitue déjà une option.

Tel quel, ce gros ouvrage n'est pourtant pas dépourvu d'intérêt, ne fût-ce que pour la masse de renseignements qu'il fournit sur les groupements professionnels dont il examine les caractéristiques et les activités.

P.J.

Paul H. Claeys. Groupes de pression en Belgique. Les groupes intermédiaires socio-économiques. Co-édité par les Edit. de l'Université de Bruxelles et les Edit. du CRISP. Un volume de 416 pages, 580 F.

Depuis le 1er janvier 1974

le drapeau rouge

est de nouveau quotidien

Les positions du parti communiste, ses propositions, l'action qu'il mène, les luttes ouvrières et démocratiques sont ainsi chaque jour à la disposition des travailleurs et de l'opinion publique.

Pour être à jour, abonnez-vous

12 mois	1.080 F
6 mois	570 F
3 mois	300 F

(Tarifs en vigueur à partir du 1er janvier 1974)

On s'abonne dans tous les bureaux de poste ou en versant au CCP 58.17 de la Société Populaire d'Éditions, rue de la Caserne 33-35, 1000 Bruxelles.

Prix au numéro : 6 F

Revue



La Revue Nouvelle

Brillant numéro spécial de La Revue nouvelle sur le thème « **Naissance de la femme** », dont la formulation est déjà un défi : il ne s'agit donc ici ni de la traditionnelle condition féminine, ni de la promotion de la femme ou même de sa renaissance, mais tout simplement de sa naissance. La Femme en serait-elle donc à l'âge zéro, et le nouveau féminisme rejette-t-il tout ce qui l'a précédé dans la voie de l'émancipation des êtres humains ?

Le mérite majeur de ce numéro est de poser un double et brûlant problème : celui de l'attitude du féminisme à l'égard d'un projet global de refonte de la société — et celui de l'attitude des organisations politiques et syndicales dites traditionnelles, face au néo-féminisme. Problèmes qui sont loin d'être résolus, mais auxquels la R.N. donne un éclairage pluraliste extrêmement attachant, même si on regrette le langage « élitiste » qu'affectent la plupart des auteurs.

Si Robert Leroy et Eliane Vogel apportent sur la femme au travail des données capitales de type classique, il n'en est pas de même pour Eliane Boucquey ou Françoise Collin. La première, qui tend à confondre lutte des classes et religion, rêve d'une grève générale de toutes les femmes pour imposer « une réorganisation profonde du travail humain ». La seconde professe que « le féminisme vécu jusqu'au bout » serait finalement le seul espoir de notre civilisation. Il y a chez l'une

et l'autre des observations lucides, mais il y a aussi une espèce de rage amère, qui se traduit par de grands élans utopiques.

Une idée émerge cependant : celle d'un monde à faire, d'un monde qui ne serait **pas masculin** mais **humain**. On retrouve cette idée chez Odette Thibaut qui analyse l'interpénétration des facteurs biologiques et culturels dans la domination du mâle, comme chez Marie-Thérèse Chenu, qui sonde la réalité d'un féminisme chrétien — et, bien sûr, chez Marie Denis.

Mais comment y accéder, à ce monde qui reconnaîtrait « toutes les femmes et tous les hommes » ? Bien plus que les partis, les organisations syndicales sont interpellées par les féministes. Il ne faudrait pas que dans cette affaire qui est sérieuse, interpellés et interpellants se soucient trop de sauver on ne sait quelle face.

R.L.

Exit « Mai »

La revue « Mai » ne paraîtra plus, et c'est dommage.

La lettre que Marcel Liebman a adressée au nom de la rédaction aux abonnés n'envisage pas de réparation (en tous cas pas sous la responsabilité de l'équipe sortante). C'est un avis de décès, ainsi qu'une tentative de diagnostic sur les causes de ce décès.

Née en 1968, « Mai » s'était donné comme but de « politiser la contestation » dans une optique socialiste de gauche, mais sans donner à ses analyses « un contenu plus proprement marxiste ». Liebman y

voit un manque de rigueur et une faiblesse. Autre faiblesse, plus fatale peut-être que la première : l'éclectisme auquel s'est condamné la revue, dès lors qu'elle rejetait tout « axe » politique.

Cet échec ne peut cependant faire oublier que « Mai » aura été un lieu de rencontre et d'échanges entre divers courants de gauche et d'extrême-gauche, qu'elle aura été une revue ouverte et dynamique. Elle avait su trouver une formule et un style propres, des collaborateurs intelligents, des abonnés, des diffuseurs.

Il se confirme que tout cela ne suffit pas à garantir la survie d'une revue de gauche en Belgique. Nous avons souvent été en désaccord avec des analyses de « Mai », mais nous regrettons sincèrement sa disparition.

La Nouvelle Critique

Urbanisme, multinationales, révolution culturelle : trois thèmes autour desquels s'articule le numéro de janvier de la « Nouvelle Critique ». Trois thèmes amples et exigeants, traités respectivement par Jean Giard, Henri Claude et Roland Leroy.

Le premier est une manière de préambule au colloque « Pour un urbanisme... » organisé les 6 et 7 avril prochains à Grenoble, par la revue et la fédération de l'Isère du Parti communiste français. Le deuxième trouve sa justification dans le développement même des monopoles industriels internationaux. Le troisième s'insère dans une réflexion sur le 25^e anniversaire de la N.C. et la validité de la politique culturelle du PCF. R. Leroy y souligne avec force que culture, progrès social, démocratie « vont du même pas historique ». Les trois contributions s'inscrivent dans une perspective commune : celle du Programme commun de la gauche. Ce programme, Bernard Muldworf a le mérite d'en donner une « lecture anthropologique », en d'autres termes, d'en montrer la portée désaliénante, personnalisante.

A noter encore dans la même livraison (parmi d'autres articles...) une étude de Colette Bernas sur la

crise en Grande-Bretagne, et, sous la plume de Jean-Claude Lebrun, une analyse originale sur « Ecriture et socialisme dans quelques romans de la RDA ».

Marxism Today

« Marxism today » se définit comme la revue « théorique et de discussion » du Parti communiste de Grande-Bretagne. Le titre n'est pas usurpé : le choix des sujets et le ton des articles respirent la vie, les combats et la réflexion.

Dans le numéro de janvier — après un commentaire sur la tendance, dans le chef du gouvernement britannique, à accentuer l'autoritarisme — une étude importante sur les relations entre le parti communiste et le Labour. Dave Priscott rappelle de manière synthétique l'histoire du Labour party, issu en 1899 du mouvement syndical, et à l'origine fédération d'organisations ouvrières, dépourvue de programme socialiste. Quand le Parti communiste naît, en 1920, il demande son adhésion au Labour, mais elle est refusée. Ce sera la première étape d'un long effort pour isoler les communistes au sein du mouvement ouvrier, notamment au moyen de mesures administratives. Mais Priscott ne fait pas qu'un historique ; il s'applique à dégager les racines de la domination persistante d'une aile droite au sein du Labour. Racines qui plongent dans la force qu'eut naguère le capitalisme britannique, et dans sa capacité de digérer des concessions parfois importantes à la classe ouvrière : c'est ainsi, pense Priscott, qu'est né un opportunisme tenace qui voit dans le parti un moyen d'« aménager » le régime capitaliste. Cet opportunisme n'a jamais empêché cependant l'existence d'une aile gauche, dont les formes et la force varient, mais qui constitue un facteur constant. Loin de vouloir affaiblir ou « saper » le Labour Party, les communistes entendent contribuer à l'amener, fort et uni, sur des positions de gauche. Dans une perspective plus lointaine, Dave Priscott n'écarte d'ailleurs pas la possibilité de voir se créer en Grande-Bretagne un seul parti marxiste.

On lira encore dans cette livraison le texte d'une conférence de Maurice Cornforth sur l'objectivité dans la recherche théorique, la suite d'une étude de John Purton sur « Inflation et classe ouvrière », et enfin une contribution à un débat sur « Marxisme et famille ».

Adresse : Central Books Ltd, 37 Gray's Inn Road, London WC1X 8PS.

La Pensée

N° 172 — Décembre 1973

C'est toujours — tous les deux mois — avec beaucoup d'impatience que je prends connaissance du sommaire de cette revue, publiée par les Editions sociales, fondée en 1939 par Paul Langevin et Georges Cogniot, et sous-titrée « Revue du rationalisme moderne - Arts - Sciences - Philosophie ».

La revue des livres y est toujours du plus haut intérêt ; elle est présentée en rubriques comme Marxisme, Histoire, Politique, Architecture, Economie Extrême-Orient, Histoire littéraire, etc.

Mais ce qui me passionne le plus dans cette revue, c'est son ouverture aux débats, à la polémique, aux affrontements théoriques parfois serrés et acerbés mais toujours honnêtes et orientés vers l'approfondissement des thèses de chacun et l'enrichissement de la connaissance commune.

Ce numéro voit s'affronter l'écrivain Vercors et le biologiste Ernest Kahane. Le prétexte en est le livre que vient de publier Vercors et qui s'intitule « Questions sur la vie à Messieurs les biologistes », dont la matière a été fournie à l'auteur par sa correspondance suivie avec des biologistes, dont Jacques Monod et Ernest Kahane.

La source de ce livre, elle, est plus lointaine et émane des préoccupations biologiques de Vercors qui affluent notamment dans son œuvre romanesque : « Les animaux dénaturés », « Colères », « Zoo », « Sylva », Sylva la renarde changée en femme et porteuse des interrogations de Vercors : — Qu'est-ce

qui distingue spécifiquement l'homme des autres animaux et comment, d'animaux, sommes-nous devenus hommes et le devenons-nous de plus en plus ? Et Sylva de poser ces « questions révoltées que l'homme pose à ses dieux », et Sylva-Vercors de s'étonner : du contraste entre l'aptitude du cortex cérébral à résoudre spontanément les problèmes de la vie végétative, et son impuissance initiale à la résolution consciente de problèmes qui (leur) semblent beaucoup plus élémentaires ».

Sylva : — Pourquoi qu'on ne sait pas ? C'est exprès ? On nous empêche ?

Et Kahane qui trouve ce « on » malencontreux approuve Paul Misraki d'écrire « Cet " on " fleure drôlement la métaphysique » et de renchérir que « ça fleure bougrement le problème mal posé et que ... métaphysique et problème mal posé, c'est bonnet blanc et blanc bonnet ».

Ce point de départ permet à Kahane de soupçonner le caractère dualiste de la pensée de Vercors et d'affirmer que la revendication marxiste lui paraît irréductiblement constitutive de la pensée marxiste.

Et moi, dont les préoccupations n'ont que de très lointains rapports avec les sciences dites exactes et naturelles, me voilà intéressé par l'argumentation de Kahane, attentif à la réponse de Vercors, et cet intérêt pour d'autres disciplines que les miennes se renouvelle à quasi chaque livraison de « La Pensée ».

Dans le même numéro, la deuxième partie d'une étude de Maurice Godelier sur « Modes de production, rapports de parenté et structures démographiques » ; « Ecologie et politique » par Luce Langevin, « Le lettré résistant vietnamien », type historique de lutte contre la conquête coloniale, par Charles Fourniau... Des chroniques consacrées à l'année Copernic et au centenaire d'Henri Barbusse dont « Le Feu » — la guerre 14-18 vue par les troupiers — est un livre trop peu donné à lire par les professeurs de littérature.

Ce numéro contient la table des matières de l'année 1973.

Alain DAWANCE.

Ont collaboré aux « Cahiers Marxistes »

Christian ALSTEEN
Agnès ARNOUL
Jacques ARON
Jean BLANKOFF
Isabelle BLUME
Jean BLUME
Philippe BOESMANS
Jean-Claude BOTSON
Marc BRAET
Jacques BRIERE
Jean BRUHAT
Giovanni CARPINELLI
Segundo CASTRO
Raymond CEUPPENS
Achille CHAVEE
Francis CHENOT
Jean CIMAISE
Bernard DANDOIS
Jan DEBROUWERE
Louis DELTOUR
Chantal DE SMET
Urbain DESTREE
Jean DU BOSCH
Edmond DUBRUNFAUT
Augustin DUCHATEAU
Robert DUSSART
Elie ELIA
Pierre ERGO

Jean-Claude FAIDHERBE
Roger FOULON
Piet FRANTZEN
René GERBAULT
Louise GOTOVITCH
Jean-Jacques HEIRWEGH
Rudolph HEYNDELS
Paule HERLA
Pierre JOYE
Johan KAHK
Bogdan KAVCIC
Zygmunt KOCZOROWSKI
Jean LAITAT
Philippe LAUWERS
Marcel-G. LEFRANCO
Rosine LEWIN
Goffredo LINDER
René LONNOY
André MARTIN
Frans MASEREEL
Leo MICHIELSEN
Jacques MOINS
Jacqueline MOULIN
Walter MULLER
Jacques NAGELS
Marc NEYMARC
Georges PAPY
Albert PHILIPPE
Claude RENARD
Renato SANDRI
Robert SEVRIN
René SCHOONBRODT
Roger SOMVILLE
André SOREL
Maxime STEINBERG
Andrée TERFVE
Jean TERFVE
Francis TESSA
Andrée THONNART
Virgil TROFIN
Jef TURF
Louis VAN GEYT
Jean-Paul VANKEERBERGHEN
Paul VERNIER
Jan VERWEST
Charly VIENNE
Jacques YERNA

LA « BANQUE DES FAMILLES »
QUI VOUS OFFRE
UN SERVICE COMPLET

Toutes formes d'épargne

Toutes sortes de crédit

Caisse d'Assurances

Rentes et pensions

CGER 

CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

CAHIERS MARXISTES

revue mensuelle

Abonnement annuel ordinaire : 300 F

Abonnement annuel « jeunes » (moins de 25 ans) : 150 F

Abonnement de soutien : 500 F, et davantage

Ne soyez pas les derniers à vous abonner ou à vous réabonner :
souscrivez dès aujourd'hui un abonnement
au CCP **1887.45** de la Fondation Joseph Jacquemotte,
avenue de Stalingrad, 29 — 1000 Bruxelles

Auteur-éditeur responsable et correspondance :

Rosine Lewin / rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 29-31, 1000 Bruxelles